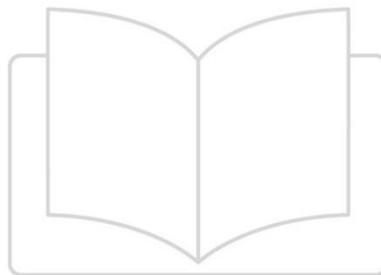


Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Rapport concernant l'année 2018-2019

Octobre 2019



Québec, le 31 octobre 2019

Madame Debbie Gendron

Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Secteur de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Directrice,

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à la lettre du 26 juillet 2019, veuillez trouver ci-joints les rapports de l'Université TÉLUQ pour l'année 2018-2019 ci-dessous mentionnés en version papier et clé USB, format PDF et en format Excel :

1. un exemplaire des états financiers ;
2. un exemplaire de l'état du traitement des membres du personnel de la direction ;
3. un exemplaire du rapport sur la performance ;
4. un exemplaire du rapport sur les perspectives de développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes meilleures salutations.

André G. Roy

Directeur général par intérim

P.j.

**Système d'information financière des universités
2018-2019**



Responsable des ressources financières

29 octobre 2019

Date

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	6 968 546	0	0	0	0		6 968 546	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	3 257	0	0	0	0		3 257	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	15 309 226	---	---	---	---		15 309 226	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	45 488	---	---	---	---		45 488	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 589 976	206 934	156 025	0	0		1 952 935	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	2 832 715	2 082 657	0	0		4 915 372	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	859 970	0	0	0	0		859 970	10
11	Stocks (075)	s/o	769 109	0	---	0	0		769 109	11
Total de l'actif court terme			25 545 572	3 039 649	2 238 681	\$	\$	\$	30 823 902	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 125 606	0	0	0	0		1 125 606	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	50	0	0	0	0		50	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	12 963 756	---	---		12 963 756	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	361 913	---	---		361 913	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 387 681	0	83 333	0	0		2 471 014	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		29 081 410 \$	3 039 649 \$	15 647 684 \$	- \$	- \$	- \$	47 768 743 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0	\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	8 649 000	0	4 851 000	0	0	13 500 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0	\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---	\$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 570 651	50 349	---	0	0	5 621 000	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0	\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 484 770	120 698	104 202	0	0	2 709 670	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	779 464	0	---	---	0	779 464	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	2 868 601	34 937	0	0	2 903 538	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0	\$	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	4 915 372	0	0	0	0	4 915 372	33
Total du passif à court terme			22 399 257	3 039 649	4 990 138	\$	\$	\$	30 429 044
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	10 656 000	0	0	0	0	10 656 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0	\$	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0	\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	8 381 106	---	---	8 381 106	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		33 055 257 \$	3 039 649 \$	13 371 244 \$	- \$	- \$	- \$	49 466 150 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 559 090	0	0	0	0	2 559 090	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0	\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(6 532 937)	---	---	---	---	(6 532 937)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	2 276 439	---	---	2 276 439	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(3 973 847) \$	- \$	2 276 439 \$	- \$	- \$	(1 697 408) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		29 081 410 \$	3 039 649 \$	15 647 684 \$	- \$	- \$	- \$	47 768 742 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	8 064 038	---	---	---	---	8 064 038	1
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	57 203	---	---	---	---	57 203	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	7 326	---	---	---	---	7 326	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	519	---	---	---	---	519	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	389 957	---	---	---	---	389 957	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	3 618 338	---	---	---	---	3 618 338	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	2 204 761	---	---	---	---	2 204 761	7
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		14 342 143	\$	\$	\$	\$	14 342 143	8
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	36 888 249	653 112	0	---	---	37 541 361	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	931 910	0	0	0	931 910	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	300 872	746 537	(2 062)	0	0	1 045 347	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	499 669	265 868	172 407	0	0	937 944	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	1 521 102	---	---	1 521 102	13
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
14	Ministère (530)	s/o	---	---	(114 630)	---	---	(114 630)	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	1 111	---	---	1 111	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	66 436	---	---	66 436	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	4 397	---	---	4 397	17
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		37 688 790	2 597 427	1 648 761	\$	\$	41 934 977	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	92 547	0	0	0	0	92 547	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	0	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	0	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	5 000	0	0	0	0	5 000	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	49 695	270 575	0	0	0	320 270	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	0	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	0	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	388 833	---	---	---	---	388 833	26
27	Ventes externes (460)	s/o	702 028	0	0	---	0	702 028	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 496 767	0	0	0	0	1 496 767	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		2 734 869	270 575	\$	\$	\$	3 005 444	29
30	TOTAL DES PRODUITS		54 765 801	\$	1 648 761	\$	- \$	59 282 564	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Masses salariales									
2	Direction	s/o	2 276 253	0	-	-	-	2 276 253	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	10 800 097	37 677	-	-	-	10 837 774	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	4 700 971	150 569	-	-	-	4 851 540	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	76 452	686 153	-	-	0	762 605	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	9 024 401	392 062	-	-	0	9 416 463	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 092 270	154 793	-	-	0	4 247 063	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 654 093	45 143	-	-	-	4 699 236	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	-	-	-	\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	7 771 365	167 545	-	-	0	7 938 910	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		43 395 901	1 633 943		\$	\$	45 029 844	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	144 000	-	-	-	-	144 000	14
Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)									
15		s/o	0	0	-	-	0	\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	8 685	0	-	-	0	8 685	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	8 466	48 045	-	-	0	56 511	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	196 787	1 848	-	-	0	198 635	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	521 106	215 946	-	-	0	737 052	19
20	Bourses (735)	s/o	7 576	5 756	-	-	0	13 331	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 616 951	122 515	0	0	0	1 739 466	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	671 603	38 117	-	-	0	709 720	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 609 117	0	-	-	0	1 609 117	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 581 191	367 715	0	-	0	2 948 907	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	55 736	12 599	-	-	0	68 335	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	646 262	4 999	0	-	0	651 261	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 433 728	8 372	-	-	0	1 442 100	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	42 838	7 199	-	-	0	50 037	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	388 833	-	-	-	388 833	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	24 812	9 115	103 176	-	0	137 103	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	386 452	0	106 034	0	0	492 486	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	1 652 544	-	-	1 652 544	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-	52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	104 295	3 000	0	0	0	107 295	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		10 059 605	1 234 059	1 914 386	\$	\$	13 208 050	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		10 059 605	1 234 059	1 914 386	\$	\$	13 208 050	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		53 455 507 \$	2 868 001 \$	1 914 386 \$	- \$	- \$	58 237 894 \$	44
45	EXCEDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		1 310 295 \$	- \$	(265 625) \$	- \$	- \$	1 044 670 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(4 930 262)	0	2 393 184				(2 537 078)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 (205 000)	0	0	0	0		(205 000)	2
3	Solde de fonds redressé	(5 135 262)	\$	2 393 184	\$	\$	\$	(2 742 078)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 54 765 801	2 868 001	1 648 761	0	0	0	59 282 564	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 53 455 507	2 868 001	1 914 386	0	0	0	58 237 894	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 310 295	\$	(265 625)	\$	\$	\$	1 044 670	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	-	-	-	-		\$	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	148 880	0	0		148 880	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 148 880	0	0	0	0		148 880	11
12	Sous-total	1 161 415	\$	(116 745)	\$	\$	\$	1 044 670	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(3 973 847) \$	- \$	2 276 439 \$	- \$	- \$	- \$	(1 697 408) \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	8 059 278	---	---	---	---	4 759	---	---		8 064 038	1
2 Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	57 203	---	---	---	---		57 203	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	7 326	---	---	---	---		7 326	3
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	519	---	---	---	---		519	4
5 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	389 957	---		389 957	5
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	570 252	0	348	3 047 738	0	0	0	0		3 618 338	6
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 204 761	0	0	0	0	0	0	0		2 204 761	7
8 Total des produits provenant des étudiants	10 834 292	\$	348	3 112 786	\$	4 759	389 957	\$	\$	14 342 143	8
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	36 888 249	---	---	0	---		36 888 249	9
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	10
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	287 111	9 166	0	0	0	4 596	0	0		300 872	11
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	93 110	5 678	3 819	386 801	4 860	5 400	0	0		499 669	12
13 Total des subventions	380 221	14 844	3 819	37 275 050	4 860	9 996	\$	\$	\$	37 688 790	13
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	92 547	---	0	0	0		92 547	14
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$	16
17 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	5 000	0	0	0	0		5 000	17
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	37 903	7 951	0	3 841	0	0	0	0		49 695	18
19 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	19
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	181 930	0	206 903	0	0		388 833	20
21 Ventes externes (460)	44 908	30 285	417	0	146	613 172	6 328	6 772		702 028	21
22 Autres produits (466, 470)	6 279	0	168 852	184 261	1 134 645	2 730	0	0		1 496 767	22
23 Total des produits autres	89 090	38 236	169 269	467 579	1 134 791	822 805	6 328	6 772	\$	2 734 869	23
24 TOTAL DES PRODUITS	11 303 602 \$	53 080 \$	173 437 \$	40 855 414 \$	1 139 651 \$	837 560 \$	396 285 \$	6 772 \$	- \$	54 765 801 \$	24

Télé-université
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	483 533	23 621	300 679	1 144 955	68 198	126 144	129 123	0	2 276 253	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
4	Enseignants-chercheurs	10 491 166	161 607	0	23 325	0	123 999	0	0	10 800 097	4	
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	4 435 846	29 752	0	198 665	0	36 709	0	0	4 700 971	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	76 452	0	0	0	0	0	0	76 452	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	5 082 598	262 238	881 067	2 283 103	75 280	256 918	183 196	0	9 024 401	8	
9	Personnel de soutien technique	1 947 261	84 650	802 836	941 981	156 552	20 286	138 703	0	4 092 270	9	
10	Personnel de soutien de bureau	2 034 049	56 976	287 930	1 598 721	208 989	252 999	214 428	0	4 654 093	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	5 239 585	125 247	498 102	1 478 755	114 560	161 711	153 405	0	7 771 365	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	29 714 038	820 542	2 770 614	7 669 506	623 580	978 765	818 855	S	S	43 395 901	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	144 000	144 000	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	8 685	0	0	0	0	0	0	8 685	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	8 466	0	0	0	0	0	0	8 466	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	93 204	6 163	45 910	40 015	4 641	4 126	2 728	0	196 787	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	78 703	297 772	8 995	90 288	3 806	28 069	13 472	0	521 106	19	
20	Bourses (735)	0	0	0	(237)	0	0	7 812	0	7 576	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 380 488	10 879	0	220 884	200	4 351	150	0	1 616 951	21	
22	Fournitures et matériel (745)	485 213	12 260	82 636	44 819	27 784	7 526	11 365	0	671 603	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	1 608 913	204	0	0	0	0	0	0	1 609 117	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	402 396	33 458	492 813	1 282 320	364 335	3 961	0	1 907	2 581 191	24	
25	Volumes et périodiques (750)	3 880	21 202	27 057	3 597	0	0	0	0	55 736	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	129 821	800	311 843	0	203 798	0	0	0	646 262	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	974	0	0	1 432 754	0	0	0	1 433 728	27	
28	Location-exploitation (830)	0	0	35 955	1 338	5 545	0	0	0	42 838	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	989	8 029	4 715	0	8 525	0	2 553	0	24 812	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	(26 900)	258	0	413 095	0	0	0	0	386 452	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	104 295	0	0	0	0	104 295	34	
35	Total des charges autres	4 156 708	409 149	1 009 925	2 200 414	2 051 388	48 032	38 081	1 907	144 000	10 059 605	35
36	Virements interfonctions (877)	348	0	(433 515)	0	0	0	433 167	0	0	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	33 871 094	1 229 692	3 347 024	9 869 921	2 674 968	1 026 798	1 290 103	1 907	144 000	53 455 507	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
41	TOTAL DES CHARGES	33 871 094 \$	1 229 692 \$	3 347 024 \$	9 869 921 \$	2 674 968 \$	1 026 798 \$	1 290 103 \$	1 907 \$	144 000 \$	53 455 507 \$	41

Télé-université
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien à l'enseignement et à la recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10	
1 Subvention du Ministère (515)	165 090	1 377	0	84 719	0	0	401 927	0		653 112	1
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	(68 963)	667 523	0	0	0	343 127	(9 776)	0		931 910	2
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	746 537	0	0	0	0	0	0		746 537	3
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	279 191	0	0	0	36 876	(50 200)	0		265 868	4
5 Total des subventions	96 127	1 694 627	\$	84 719	\$	380 004	341 951	\$	\$	2 597 427	5
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 6	6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 7	7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 8	8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 9	9
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	174 112	0	6	0	96 456	0	0		270 575	10
11 Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11	11
12 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 12	12
13 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 13	13
14 Total des produits autres	\$	174 112	\$	6	\$	96 456	\$	\$	\$	270 575	14
15 TOTAL DES PRODUITS	96 127 \$	1 868 739 \$	- \$	84 725 \$	- \$	476 460 \$	341 951 \$	- \$	- \$	2 868 001 \$	15

Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
0	0	0	0	0	0	0	0			1
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 2
33 400	4 277	0	0	0	0	0	0		37 677	4
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 5
0	150 569	0	0	0	0	0	0		150 569	6
0	678 986	0	0	0	0	7 167	0		686 153	7
19 364	54 359	0	0	0	155 160	163 179	0		392 062	8
31 753	64 644	0	0	0	58 396	0	0		154 793	9
936	1 165	0	0	0	1 979	41 063	0		45 143	10
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 11
8 922	79 520	0	0	0	40 862	38 241	0		167 545	12
94 374	1 033 521	\$	\$	\$	256 397	249 650	\$	\$	1 633 943	13
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 14
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 15
0	48 045	0	0	0	0	0	0		48 045	16
0	1 848	0	0	0	0	0	0		1 848	17
0	205 222	0	9 719	0	109	896	0		215 946	18
0	0	0	0	0	0	5 756	0		5 756	19
0	46 015	0	75 000	0	0	1 500	0		122 515	20
0	34 094	0	0	0	1 856	2 166	0		38 117	21
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 22
1 752	361 736	0	0	0	1 768	2 459	0		367 715	23
0	11 114	0	0	0	1 485	0	0		12 599	24
0	4 999	0	0	0	0	0	0		4 999	25
0	0	0	0	8 372	0	0	0		8 372	26
0	2 185	0	0	0	5 014	0	0		7 199	27
0	113 478	0	0	0	206 903	68 452	0		388 833	28
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 29
0	4 355	0	0	0	0	4 760	0		9 115	30
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 31
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 32
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 33
0	3 000	0	0	0	0	0	0		3 000	34
1 752	836 092	\$	84 719	8 372	217 136	85 988	\$	\$	1 234 059	35
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 36
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 37
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 38
1 752	836 092	\$	84 719	8 372	217 136	85 988	\$	\$	1 234 059	39
0	0	0	0	0	0	0	0			\$ 40
96 127	1 869 613	\$	84 719	8 372	473 532	335 639	\$	\$	2 868 001	41



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
Télé-université

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Télé-université, qui comprennent le bilan au 30 avril 2019 et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-université au 30 avril 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Télé-université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés en fonction des besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2018-2019*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Télé-université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Télé-université ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Télé-université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Télé-université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Télé-université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Télé-université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Québec
Le 24 septembre 2019

Nom de l'établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux
Juillet 2019**

ÉTABLISSEMENT :

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base ^{(3) (4)}	Autres éléments du traitement ^{(5) (6)}
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) ⁽¹⁾	5,92	Le plus élevé	145 967 \$	10 790 \$
		Moyenne	131 082 \$	9 101 \$
		Le moins élevé	84 521 \$	3 095 \$
Personnel de direction des services	8,59	Le plus élevé	128 383 \$	14 421 \$
		Moyenne	121 420 \$	5 704 \$
		Le moins élevé	101 314 \$	32 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ Effectif total de la catégorie en équivalence au temps plein (EETP).

⁽³⁾ Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

⁽⁵⁾ La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

⁽⁶⁾ Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2018-2019.

ÉTABLISSEMENT :

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

1^e partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Bélanger, Josée (Ann.III,note 3)	Directrice des services administratifs	10,2	605 \$
Boucher, Louise	Directrice des services administratifs	3	897 \$
Brassard, Caroline	Directrice de l'enseignement et de la recherche	12	9 007 \$
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétaire générale	12	4 700 \$
Noël, Martin (Ann.III, note 1)	Directeur général	12	5 769 \$
Roy, André G. (Ann.III, note 2)	Directeur général par intérim	9	5 245 \$
Autre membre de la direction visé par la loi			
Mathier, Louis (Ann.III, note 4)	Directeur du service des études	11,8	1 114 \$

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) ⁽²⁾	5,5	Le plus élevé	2 817 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	1 758 \$
		Le moins élevé	230 \$
Personnel de direction des services	8,59	Le plus élevé	5 171 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	3 120 \$
		Le moins élevé	385 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne ⁽¹⁾	
		Le moins élevé	

⁽¹⁾ La valeur moyenne des allocations et des frais remboursés correspond à la somme des frais remboursés et des allocations versées aux personnes exerçant les fonctions visées durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif concerné par une allocation ou un remboursement de dépenses de la catégorie de personnel correspondante, que cette allocation ou ce remboursement ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du Tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

État du traitement

Annexe I

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2018-2019

Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base pour le personnel de direction supérieure :

- ✓ Coûts assumés par l'Université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
 - o assurance médicament;
 - o assurance vie;
 - o assurance mutilation.
- ✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché;
- ✓ Allocation automobile;
- ✓ Cotisation professionnelle;
- ✓ Remboursement d'activité physique;
- ✓ Forfaitaire fondé sur le rendement;
 - Madame Julie Carle a reçu un forfaitaire de 3 150\$.
 - Madame Louise Boucher a reçu un forfaitaire de 3 150\$.

Composantes et coûts pour le directeur général :

Monsieur Martin Noël

- ✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
 - o assurance médicament : 3 824\$
 - o assurance vie et mutilation : 12\$
- ✓ Allocation automobile : 3 000\$

État du traitement

Annexe II

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Année financière : 2018-2019

CADRES SUPÉRIEURS Admissibilité à l'indemnité de départ

<i>Matricule</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre et périodes</i>	<i>Admissibilité à une indemnité de départ (4 années en continu)</i>	<i>Indemnité de départ utilisée (*)</i>	<i>Valeur monétaire de l'indemnité de départ au 30 avril 2019</i>	<i>Départ de la Télug</i>
010199	Noël	Martin	Directeur général : du 17-août-2016 au 2-juin-2019 Directeur général (intérim) : du 16-nov-2015 au 16-août-2016 Directeur des affaires académiques : du 28-avr-2010 au 16-août-2016	Admissible depuis le 28-avr-2014		193 434 \$	

(*) L'indemnité annuelle correspond au salaire annuel du cadre au moment où il décide de se prévaloir de son indemnité de départ.

État du traitement

Annexe III

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2018-2019

Notes complémentaires

1) Membre de la direction détenant un droit d'indemnité non exercé pendant l'année financière 2018-2019 équivalant à une année de traitement soit 193 434\$. Monsieur Noël a été provisoirement relevé de ses fonctions à partir du 27 juillet 2018 et ce pour une durée indéterminée. Le 31 mai 2019, nous apprenions que Monsieur Noël quittait ses fonctions de Directeur général et qu'il réintégrait le corps d'emploi professoral.

2) Membre de la direction supérieure par intérim à partir du 1er août 2018 en remplacement de Monsieur Martin Noël relevé provisoirement de ses fonctions. Monsieur Roy est un salarié du siège social de l'Université du Québec et son salaire est financé à 100% par le programme de mobilité des cadres supérieurs.

3) Madame Josée Bélanger a été assignée de la fonction de Directrice des services administratifs par intérim du 26 juin 2018 au 31 juillet 2018. À partir du 1er août 2018, elle a été nommée officiellement Directrice des services administratifs. À titre de Directrice des services administratifs par intérim, ses conditions de travail étaient similaires à ses conditions officielles de Directrice des services administratifs sauf pour l'allocation automobile qui a débuté le 1er août 2018.

4) Monsieur Mathier n'a pas été en fonction toute l'année car il a dû s'absenter.

Indemnité de transition:

Madame Élena Laroche a été Directrice de la recherche et des partenariats du 25 mars 2014 au 13 septembre 2016. Par la suite, elle est demeurée à l'emploi de notre établissement et elle a occupé un poste de professeure. Elle a été compensée en totalité pour la différence salariale entre son nouvel emploi et celui qu'elle occupait comme cadre supérieur. Cette indemnité a cessé le 25 mars 2019 et le coût pour 2018-2019 a été de 39 318\$.

État du traitement

Annexe IV

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2018-2019

Référence : Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membre du personnel de direction supérieure.

Ce document est annexé au rapport.

RAPPORT

SUR LA PERFORMANCE

2018-2019

Octobre 2019



TABLE DES MATIÈRES

1	Indicateurs de l'Université du Québec – Université TÉLUQ	5
2.	L'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance.....	31
2.1	Historique et profil institutionnel	31
2.2	Profil des étudiants	32
2.3	Taux de réussite	33
3.	Mesures prises pour l'encadrement des étudiants.....	34
3.1	Nouveau modèle d'encadrement	35
3.2	Soutien aux étudiants en situation de handicap	36
3.3	Programmes axés sur le développement de compétences.....	36
4.	Programmes d'activités de recherche	37
5.	Conclusion.....	38
6	Annexes des allocations reçues	39

Nom de l'établissement :											Date :		
											Page 1 de 8		
I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Étudiant													
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	3 481,81	3 520,55	3 413,93	3 684,81	3 444,78	3 782,81	3 779,34	4 081,18	5 176,28	3 714,28	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Inter-établissement » * EEETP 2018-2019: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 200,17	3 267,43	3 174,00	3 416,10	3 196,97	3 500,00	3 501,03	3 775,20	4 831,13	3 359,97	
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	275,07	248,92	235,75	255,41	237,26	273,28	274,01	302,25	340,09	348,73	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	6,58	4,20	4,18	13,30	10,55	9,53	4,30	3,73	5,05	5,58	
5	Effectif étudiant total	n	7 394	7 598	7 128	7 130	6 732	7 059	6 908	7 251	8 723	7 119	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	538	558	505	580	498	725	862	873	2 068	484	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6 111	6 380	6 006	5 923	5 601	5 608	5 370	5 538	5 642	5 611	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	89,92%	91,31%	91,34%	91,21%	90,60%	89,72%	90,21%	88,42%	88,39%	85,62%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	739	654	613	617	623	718	665	829	1 004	1 013	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	9,99%	8,61%	8,60%	8,65%	9,25%	10,17%	9,63%	11,43%	11,51%	14,23%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	6	6	4	10	10	8	11	11	9	11	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	0,08%	0,08%	0,06%	0,14%	0,15%	0,11%	0,16%	0,15%	0,10%	0,15%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	42	43	66	54	52	48	69	61	61	46	
14	Effectif étudiant internationaux	%	0,57%	0,57%	0,93%	0,76%	0,77%	0,68%	1,00%	0,84%	0,70%	0,65%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	26	9	13	17	15	9	6	8	8	7	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	2	9	5	4	4	2	6	5	7	14	
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Nom de l'établissement :													Date :
I. Éléments d'information													Page 2 de 8
II. Observations													III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Baccalauréat													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
105	Hommes	n	362	356	382	476	441	452	413	386	395	364	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Inter-établissement »
106	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	* Données révisées (en rouge)
107	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
108	Sciences appliquées	n	2	1	3	7	9	7	7	6	7	7	
109	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
110	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	3	0	4	
111	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	
112	Éducation	n	15	13	20	18	15	12	12	13	12	11	
113	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
114	Administration	n	243	243	257	339	312	314	282	262	289	263	
115	Autres ¹	n	76	72	68	68	76	87	83	72	64	61	
116	Femmes	n	800	870	971	1 116	1 127	1 161	1 065	1 083	1 062	1 060	
117	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
118	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
119	Sciences appliquées	n	1	1	0	4	3	4	5	1	3	2	
120	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
121	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	27	20	32	
122	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	113	97	107	
123	Éducation	n	64	73	65	61	60	57	47	44	45	64	
124	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
125	Administration	n	527	574	638	774	761	810	732	732	733	717	
126	Autres	n	131	134	157	148	176	158	142	166	164	138	
127	Total	n	1 162	1 226	1 353	1 592	1 568	1 613	1 478	1 469	1 457	1 424	
128	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
129	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
130	Sciences appliquées	n	3	2	3	11	12	11	12	7	10	9	
131	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
132	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	30	20	36	
133	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	143	120	125	
134	Éducation	n	79	86	85	79	75	69	59	57	57	75	
135	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
136	Administration	n	770	817	895	1 113	1 073	1 124	1 014	994	1 022	980	
137	Autres	n	207	206	225	216	252	245	225	238	228	199	
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Autres sanctions													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ²		
138	Hommes	n	1 477	1 544	1 376	1 313	1 214	1 276	1 350	1 398	1 874	1 300	
139	Sciences de la santé	n	15	15	19	18	24	15	22	21	10	16	
140	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
141	Sciences appliquées	n	123	171	139	116	118	135	119	125	153	148	
142	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
143	Lettres	n	62	57	44	39	34	129	181	178	666	55	
144	Sciences humaines	n	95	102	84	85	77	73	77	78	79	83	
145	Éducation	n	27	15	14	10	13	17	17	23	20	20	
146	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
147	Administration	n	830	838	777	753	665	673	750	738	719	727	
148	Autres	n	325	346	299	292	283	234	184	235	227	251	
149	Femmes	n	4 010	4 168	3 782	3 598	3 317	3 444	3 404	3 544	4 379	3 371	
150	Sciences de la santé	n	31	35	38	25	35	42	33	29	36	36	
151	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
152	Sciences appliquées	n	43	48	39	29	33	36	29	47	40	45	
153	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
154	Lettres	n	272	267	190	185	169	314	446	483	1 276	251	
155	Sciences humaines	n	489	483	421	397	361	388	400	435	423	431	
156	Éducation	n	65	64	57	51	45	38	51	64	61	52	
157	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
158	Administration	n	2 470	2 628	2 449	2 344	2 171	2 146	2 032	2 027	2 088	2 107	
159	Autres	n	640	643	588	567	503	487	404	455	462	449	
160	Total	n	5 487	5 712	5 158	4 911	4 531	4 720	4 754	4 942	6 253	4 671	
161	Sciences de la santé	n	46	50	57	43	59	50	64	54	39	52	

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
162	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
163	Sciences appliquées	n	166	219	178	145	151	171	148	172	193	193
164	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
165	Lettres	n	334	324	234	224	203	443	627	661	1 942	306
166	Sciences humaines	n	584	585	505	482	438	461	477	513	502	514
167	Éducation	n	92	79	71	61	58	55	68	87	81	72
168	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
169	Administration	n	3 300	3 466	3 226	3 097	2 836	2 819	2 782	2 765	2 807	2 834
170	Autres	n	965	989	887	859	786	721	588	690	689	700
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
171	Hommes	n	20	19	29	40	35	43	48	57	53	59
172	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
173	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
174	Sciences appliquées	n	3	4	15	23	22	26	25	33	29	38
175	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
176	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
177	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
178	Éducation	n	17	15	14	17	13	17	23	24	24	21
179	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
180	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
182	Femmes	n	29	30	31	29	39	43	47	55	55	74
183	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
184	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
185	Sciences appliquées	n	4	1	6	5	6	6	7	8	6	14
186	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
187	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
188	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
189	Éducation	n	25	29	25	24	33	37	40	47	47	60
190	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
191	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
192	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
193	Total	n	49	49	60	69	74	86	95	112	108	133
194	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
195	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
196	Sciences appliquées	n	7	5	21	28	28	32	32	41	35	52
197	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
198	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
199	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
200	Éducation	n	42	44	39	41	46	54	63	71	71	81
201	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
202	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
203	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
204	Hommes	n	221	196	186	171	181	179	186	189	208	200
205	Sciences de la santé	n	18	15	29	34	22	36	29	31	33	30
206	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
207	Sciences appliquées	n	19	13	16	25	31	29	41	36	32	42
208	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
209	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
210	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
211	Éducation	n	7	5	15	20	27	28	22	39	59	50
212	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
213	Administration	n	159	146	105	55	50	50	65	65	56	54
214	Autres	n	18	17	21	37	51	36	29	18	28	24

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information											Page 2 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
215	Femmes	n	469	409	367	377	368	453	384	528	688	680
216	Sciences de la santé	n	122	110	114	117	135	179	170	204	239	261
217	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
218	Sciences appliquées	n	10	14	7	12	13	10	15	19	17	26
219	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
220	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
221	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
222	Éducation	n	9	11	42	40	37	59	90	173	282	213
223	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
224	Administration	n	278	199	122	91	20	31	36	60	81	105
225	Autres	n	50	75	82	117	163	174	73	72	69	75
226	Total	n	690	605	553	548	549	632	570	717	896	880
227	Sciences de la santé	n	140	125	143	151	157	215	199	235	272	291
228	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
229	Sciences appliquées	n	29	27	23	37	44	39	56	55	49	68
230	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
231	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
232	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
233	Éducation	n	16	16	57	60	64	87	112	212	341	263
234	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
235	Administration	n	437	345	227	146	70	81	101	125	137	159
236	Autres	n	68	92	103	154	214	210	102	90	97	99
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Doctorat												
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
237	Hommes	n	5	5	3	8	7	6	8	9	9	10
238	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
239	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
240	Sciences appliquées	n	5	5	3	8	7	6	8	9	9	10
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
242	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
243	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
244	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
245	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
247	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
248	Femmes	n	1	1	1	2	2	2	3	2	0	1
249	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
250	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
251	Sciences appliquées	n	1	1	1	2	2	2	3	2	0	1
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
253	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
254	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
255	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
256	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
257	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
258	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
259	Total	n	6	6	4	10	9	8	11	11	9	11
260	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
261	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
262	Sciences appliquées	n	6	6	4	10	9	8	11	11	9	11
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
264	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
265	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
266	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
267	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
268	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
269	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement :											Date :
I. Éléments d'information											Page 2 de 8
II. Observations											III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
270	Hommes	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
276	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
277	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
279	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
280	Autres	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0
281	Femmes	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
287	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
288	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
290	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
291	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
292	Total	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
298	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
299	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
301	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
302	Autres	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
303	Hommes	n	387	380	414	524	483	501	469	452	433
304	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
305	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
306	Sciences appliquées	n	10	10	21	38	38	39	40	48	55
307	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
308	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	3	0	4
309	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	18
310	Éducation	n	32	28	34	35	28	29	35	37	32
311	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312	Administration	n	243	243	257	339	312	314	282	262	289
313	Autres	n	76	72	68	68	76	87	83	72	64
314	Femmes	n	830	901	1 003	1 147	1 168	1 206	1 115	1 140	1 117
315	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
316	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
317	Sciences appliquées	n	6	3	7	11	11	12	15	11	9
318	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
319	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	27	20
320	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	113	97
321	Éducation	n	89	102	90	85	93	94	87	91	92
322	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
323	Administration	n	527	574	638	774	761	810	732	732	735
324	Autres	n	131	134	157	148	176	158	142	166	138

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information											Page 2 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
325	Total	n	1 217	1 281	1 417	1 671	1 651	1 707	1 584	1 592	1 574	1 568
326	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
327	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
328	Sciences appliquées	n	16	13	28	49	49	51	55	59	54	72
329	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
330	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	30	20	36
331	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	143	120	125
332	Éducation	n	121	130	124	120	121	123	122	128	128	156
333	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
334	Administration	n	770	817	895	1 113	1 073	1 124	1 014	994	1 024	980
335	Autres	n	207	206	225	216	252	245	225	238	228	199
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (autres sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
336	Hommes	n	1 698	1 740	1 562	1 484	1 396	1 455	1 536	1 587	2 082	1 500
337	Sciences de la santé	n	33	30	48	52	46	51	51	52	43	46
338	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
339	Sciences appliquées	n	142	184	155	141	149	164	160	161	185	190
340	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
341	Lettres	n	62	57	44	39	34	129	181	178	666	55
342	Sciences humaines	n	95	102	84	85	77	73	77	78	79	83
343	Éducation	n	34	20	29	30	40	45	39	62	79	70
344	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
345	Administration	n	989	984	882	808	715	723	815	803	775	781
346	Autres	n	343	363	320	329	335	270	213	253	255	275
347	Femmes	n	4 479	4 577	4 149	3 975	3 685	3 897	3 788	4 072	5 067	4 051
348	Sciences de la santé	n	153	145	152	142	170	214	212	237	268	297
349	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
350	Sciences appliquées	n	53	62	46	41	46	46	44	66	57	71
351	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
352	Lettres	n	272	267	190	185	169	314	446	483	1 276	251
353	Sciences humaines	n	489	483	421	397	361	388	400	435	423	431
354	Éducation	n	74	75	99	91	82	97	141	237	343	265
355	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
356	Administration	n	2 748	2 827	2 571	2 435	2 191	2 177	2 068	2 087	2 169	2 212
357	Autres	n	690	718	670	684	666	661	477	527	531	524
358	Total	n	6 177	6 317	5 711	5 459	5 081	5 352	5 324	5 659	7 149	5 551
359	Sciences de la santé	n	186	175	200	194	216	265	263	289	311	343
360	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
361	Sciences appliquées	n	195	246	201	182	195	210	204	227	242	261
362	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
363	Lettres	n	334	324	234	224	203	443	627	661	1 942	306
364	Sciences humaines	n	584	585	505	482	438	461	477	513	502	514
365	Éducation	n	108	95	128	121	122	142	180	299	422	335
366	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
367	Administration	n	3 737	3 811	3 453	3 243	2 906	2 900	2 883	2 890	2 944	2 993
368	Autres	n	1 033	1 081	990	1 013	1 001	931	690	780	786	799
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
369	Hommes	n	2 085	2 120	1 976	2 008	1 879	1 956	2 005	2 039	2 539	1 933
370	Sciences de la santé	n	33	30	48	52	46	51	51	52	43	46
371	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
372	Sciences appliquées	n	152	194	176	179	187	203	200	209	230	245
373	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
374	Lettres	n	62	57	44	39	34	129	181	181	666	59
375	Sciences humaines	n	121	129	118	129	106	105	106	108	102	101
376	Éducation	n	66	48	63	65	68	74	74	99	115	102
377	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations									Page 2 de 8	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
378	Administration	n	1 232	1 227	1 139	1 147	1 027	1 037	1 097	1 065	1 064	1 044
379	Autres	n	419	435	388	397	411	357	296	325	319	336
380	Femmes	n	5 309	5 478	5 152	5 122	4 853	5 103	4 903	5 212	6 184	5 186
381	Sciences de la santé	n	153	145	152	142	170	214	212	237	268	297
382	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
383	Sciences appliquées	n	59	65	53	52	57	58	59	77	66	88
384	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
385	Lettres	n	273	268	192	186	172	318	465	510	1 296	283
386	Sciences humaines	n	565	570	530	525	485	516	520	548	520	538
387	Éducation	n	163	177	189	176	175	191	228	328	435	389
388	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
389	Administration	n	3 275	3 401	3 209	3 209	2 952	2 987	2 800	2 819	2 904	2 929
390	Autres	n	821	852	827	832	842	819	619	693	695	662
391	Total	n	7 394	7 598	7 128	7 130	6 732	7 059	6 908	7 251	8 723	7 119
392	Sciences de la santé	n	186	175	200	194	216	265	263	289	311	343
393	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
394	Sciences appliquées	n	211	259	229	231	244	261	259	286	296	333
395	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
396	Lettres	n	335	325	236	225	206	447	646	691	1 962	342
397	Sciences humaines	n	686	699	648	654	591	621	626	656	622	639
398	Éducation	n	229	225	252	241	243	265	302	427	550	491
399	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
400	Administration	n	4 507	4 628	4 348	4 356	3 979	4 024	3 897	3 884	3 968	3 973
401	Autres	n	1 240	1 287	1 215	1 229	1 253	1 176	915	1 018	1 014	998
Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 11 septembre 2019.												
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.												

Nom de l'établissement :															Date :	
I. Éléments d'information															Page 3 de 8	
II. Observations															III. Remarques	
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE															Taux de réussite des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade	
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Taux de réussite des études de baccalauréat																
402	Persévérance après 1 an	%	40,82	50,00	57,14	32,08	39,06	52,38	36,51	54,67	53,16	53,66	50,00	45,95	53,23	56,34
403	Diplomation après 6 ans	%	24,49	32,50	23,81	18,87	12,50	38,10	30,16	30,67	24,05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
404	Sciences de la santé	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
405	Sciences pures	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Sciences appliquées	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Arts	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
408	Lettres	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Sciences humaines	%	11,11	60,00	20,00	22,22	14,29	50,00	75,00	12,50	50,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
410	Éducation	%	-	-	0,00	50,00	100,00	66,67	25,00	37,50	11,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
411	Droit	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
412	Administration	%	31,25	26,09	21,74	6,67	9,09	34,29	23,26	28,26	18,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
413	Autres	%	12,50	33,33	30,77	41,67	12,50	35,29	41,67	46,15	41,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	0,00	0,00	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	0,00	50,00	n.d.	n.d.	n.d.
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	0,00	33,33	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	0,00	20,00	-	0,00	-	-	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
	Baccalauréat	n	49	40	42	53	64	63	63	75	79	82	72	74	62	71
	Maîtrise	n	6	3	3	2	2	3	2	1	4	4	2	n.d.	n.d.	n.d.
	Doctorat	n	2	5	-	1	-	-	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre de diplômés de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Réussite des études de baccalauréat																
417	Persévérance après 1 an	n	20	20	24	17	25	33	23	41	42	44	36	34	33	40
418	Diplomation après 6 ans	n	12	13	10	10	8	24	19	23	19	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
419	Sciences de la santé	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences pures	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences appliquées	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Arts	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Lettres	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Sciences humaines	n	1	3	1	2	2	4	3	1	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Éducation	n	-	-	0	1	1	2	1	3	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Droit	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Administration	n	10	6	5	2	3	12	10	13	9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Autres	n	1	4	4	5	2	6	5	6	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	0	0	1	0	1	1	0	0	3	0	1	n.d.	n.d.	n.d.
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	0	1	1	0	1	1	0	0	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	0	1	-	0	-	-	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études au baccalauréat																

* Données révisées

Nom de l'établissement :											Date :		
I. Éléments d'information											Page 1 de 8		
II. Observations											III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Étudiant													
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	3 481,81	3 520,55	3 413,93	3 684,81	3 444,78	3 782,81	3 779,34	4 081,18	5 176,28	3 714,28	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Intra-établissement » * EEETP 2018-2019: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 200,17	3 267,43	3 174,00	3 416,10	3 196,97	3 500,00	3 501,03	3 775,20	4 831,13	3 359,97	
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	275,07	248,92	235,75	255,41	237,26	273,28	274,01	302,25	340,09	348,73	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	6,58	4,20	4,18	13,30	10,55	9,53	4,30	3,73	5,05	5,58	
5	Effectif étudiant total	n	7 554	7 764	7 310	7 303	6 894	7 224	7 075	7 442	8 942	7 282	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	541	561	514	591	505	732	874	890	2 084	486	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6 261	6 530	6 167	6 062	5 724	5 745	5 509	5 682	5 818	5 741	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	90,05%	91,33%	91,40%	91,10%	90,35%	89,66%	90,22%	88,31%	88,37%	85,51%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	746	667	625	640	655	739	681	859	1 031	1 044	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	9,88%	8,59%	8,55%	8,76%	9,50%	10,23%	9,63%	11,54%	11,53%	14,34%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	6	6	4	10	10	8	11	11	9	11	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	0,08%	0,08%	0,05%	0,14%	0,15%	0,11%	0,16%	0,15%	0,10%	0,15%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	43	44	66	56	52	48	69	61	61	47	
14	Effectif étudiant internationaux	%	0,57%	0,57%	0,90%	0,77%	0,75%	0,66%	0,98%	0,82%	0,68%	0,65%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	27	9	13	18	15	9	6	8	8	7	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	2	9	5	4	5	2	6	5	8	15	
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Nom de l'établissement :												Date :
I. Éléments d'information												Page 2 de 8
II. Observations												III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat												
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
105 Hommes	n	363	363	383	480	445	454	415	387	398	366	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Intra-établissement »
106 Sciences de la santé	n											
107 Sciences pures	n											
108 Sciences appliquées	n	2	1	3	7	9	7	7	6	7	8	
109 Arts	n											
110 Lettres	n								3		4	
111 Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	
112 Éducation	n	15	14	20	18	15	12	12	13	13	11	
113 Droit	n											
114 Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	264	
115 Autres ¹	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	61	
116 Femmes	n	802	875	975	1 120	1 129	1 166	1 069	1 097	1 069	1 064	
117 Sciences de la santé	n											
118 Sciences pures	n											
119 Sciences appliquées	n	1	1		4	3	4	5	1	3	2	
120 Arts	n											
121 Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32	
122 Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108	
123 Éducation	n	64	73	65	61	60	58	48	46	47	64	
124 Droit	n											
125 Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	735	718	
126 Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	140	
127 Total	n	1 165	1 238	1 358	1 600	1 574	1 620	1 484	1 484	1 467	1 430	
128 Sciences de la santé	n											
129 Sciences pures	n											
130 Sciences appliquées	n	3	2	3	11	12	11	12	7	10	10	
131 Arts	n											
132 Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36	
133 Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126	
134 Éducation	n	79	87	85	79	75	70	60	59	60	75	
135 Droit	n											
136 Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1 026	982	
137 Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	201	
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Autres sanctions												
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ²		
138 Hommes	n	1 535	1 585	1 427	1 361	1 245	1 315	1 405	1 442	1 924	1 334	
139 Sciences de la santé	n	15	17	19	20	25	15	24	21	10	17	
140 Sciences pures	n											
141 Sciences appliquées	n	124	172	140	119	120	137	119	128	157	150	
142 Arts	n											
143 Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	182	670	57	
144 Sciences humaines	n	100	103	89	88	80	73	83	83	82	84	
145 Éducation	n	27	17	16	11	14	19	20	24	21	20	
146 Droit	n											
147 Administration	n	856	858	795	771	673	686	773	754	745	738	
148 Autres	n	346	359	319	310	299	254	205	250	239	268	
149 Femmes	n	4 102	4 268	3 896	3 692	3 410	3 542	3 494	3 646	4 511	3 463	
150 Sciences de la santé	n	31	35	40	26	37	36	42	34	30	39	
151 Sciences pures	n											
152 Sciences appliquées	n	43	48	41	29	34	41	30	47	44	47	
153 Arts	n											
154 Lettres	n	287	275	193	189	172	321	453	492	1 292	259	
155 Sciences humaines	n	503	496	433	409	371	401	412	450	440	449	
156 Éducation	n	68	66	59	52	48	41	53	70	68	56	
157 Droit	n											
158 Administration	n	2 497	2 667	2 493	2 383	2 208	2 175	2 069	2 060	2 145	2 133	
159 Autres	n	673	681	637	604	540	527	435	493	492	480	
160 Total	n	5 637	5 853	5 323	5 053	4 655	4 857	4 899	5 088	6 435	4 797	
161 Sciences de la santé	n	46	52	59	46	62	51	66	55	40	56	

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information											Page 2 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
270	Hommes	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
271	Sciences de la santé	n										
272	Sciences pures	n										
273	Sciences appliquées	n										
274	Arts	n										
275	Lettres	n										
276	Sciences humaines	n										
277	Éducation	n										
278	Droit	n										
279	Administration	n										
280	Autres	n				1						
281	Femmes	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
282	Sciences de la santé	n										
283	Sciences pures	n										
284	Sciences appliquées	n										
285	Arts	n										
286	Lettres	n										
287	Sciences humaines	n										
288	Éducation	n										
289	Droit	n										
290	Administration	n										
291	Autres	n										
292	Total	n	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
293	Sciences de la santé	n										
294	Sciences pures	n										
295	Sciences appliquées	n										
296	Arts	n										
297	Lettres	n										
298	Sciences humaines	n										
299	Éducation	n										
300	Droit	n										
301	Administration	n										
302	Autres	n				1						
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
303	Hommes	n	388	387	416	529	487	505	471	454	460	435
304	Sciences de la santé	n										
305	Sciences pures	n										
306	Sciences appliquées	n	10	10	21	39	38	39	40	48	45	56
307	Arts	n										
308	Lettres	n							3			4
309	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18
310	Éducation	n	32	29	35	35	28	31	35	38	37	32
311	Droit	n										
312	Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	264
313	Autres	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	61
314	Femmes	n	832	906	1 007	1 151	1 172	1 211	1 121	1 155	1 124	1 139
315	Sciences de la santé	n										
316	Sciences pures	n										
317	Sciences appliquées	n	6	3	7	11	11	12	15	11	9	17
318	Arts	n										
319	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32
320	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108
321	Éducation	n	89	102	90	85	95	95	90	94	94	124
322	Droit	n										
323	Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	737	718
324	Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	140

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information											Page 2 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
325	Total	n	1 220	1 293	1 423	1 680	1 659	1 716	1 592	1 609	1 584	1 574
326	Sciences de la santé	n										
327	Sciences pures	n										
328	Sciences appliquées	n	16	13	28	50	49	51	55	59	54	73
329	Arts	n										
330	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36
331	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126
332	Éducation	n	121	131	125	120	123	126	125	132	131	156
333	Droit	n										
334	Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1 028	982
335	Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	201
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
336	Hommes	n	1 760	1 786	1 618	1 542	1 433	1 497	1 596	1 637	2 141	1 544
337	Sciences de la santé	n	34	32	48	55	47	51	53	52	43	48
338	Sciences pures	n										
339	Sciences appliquées	n	143	185	156	145	151	166	160	165	191	194
340	Arts	n										
341	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	182	670	57
342	Sciences humaines	n	100	103	89	88	80	73	83	83	82	84
343	Éducation	n	34	22	32	31	42	47	45	67	84	75
344	Droit	n										
345	Administration	n	1 018	1 009	902	829	726	736	839	820	803	793
346	Autres	n	364	376	342	352	353	293	235	268	268	293
347	Femmes	n	4 574	4 685	4 269	4 081	3 802	4 011	3 887	4 196	5 217	4 164
348	Sciences de la santé	n	156	147	155	143	175	218	214	244	275	302
349	Sciences pures	n										
350	Sciences appliquées	n	53	62	48	41	47	51	45	66	61	73
351	Arts	n										
352	Lettres	n	287	275	193	189	172	321	453	492	1 292	259
353	Sciences humaines	n	503	496	433	409	371	401	412	450	440	449
354	Éducation	n	77	77	101	92	86	103	145	254	361	281
355	Droit	n										
356	Administration	n	2 775	2 867	2 617	2 474	2 228	2 206	2 106	2 121	2 226	2 240
357	Autres	n	723	761	722	733	723	711	512	569	562	560
358	Total	n	6 334	6 471	5 887	5 623	5 235	5 508	5 483	5 833	7 358	5 708
359	Sciences de la santé	n	190	179	203	198	222	269	267	296	318	350
360	Sciences pures	n										
361	Sciences appliquées	n	196	247	204	186	198	217	205	231	252	267
362	Arts	n										
363	Lettres	n	354	334	242	231	206	452	634	674	1 962	316
364	Sciences humaines	n	603	599	522	497	451	474	495	533	522	533
365	Éducation	n	111	99	133	123	128	150	190	321	445	356
366	Droit	n										
367	Administration	n	3 793	3 876	3 519	3 303	2 954	2 942	2 945	2 941	3 029	3 033
368	Autres	n	1 087	1 137	1 064	1 085	1 076	1 004	747	837	830	853
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
369	Hommes	n	2 148	2 173	2 034	2 071	1 920	2 002	2 067	2 091	2 601	1 979
370	Sciences de la santé	n	34	32	48	55	47	51	53	52	43	48
371	Sciences pures	n										
372	Sciences appliquées	n	153	195	177	184	189	205	200	213	236	250
373	Arts	n										
374	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	185	670	61
375	Sciences humaines	n	126	130	123	132	109	105	112	113	105	102
376	Éducation	n	66	51	67	66	70	78	80	105	121	107
377	Droit	n										

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations									Page 2 de 8	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
378	Administration	n	1 262	1 257	1 160	1 172	1 041	1 051	1 123	1 083	1 094	1 057
379	Autres	n	440	449	410	420	430	381	318	340	332	354
380	Femmes	n	5 406	5 591	5 276	5 232	4 974	5 222	5 008	5 351	6 341	5 303
381	Sciences de la santé	n	156	147	155	143	175	218	214	244	275	302
382	Sciences pures	n										
383	Sciences appliquées	n	59	65	55	52	58	63	60	77	70	90
384	Arts	n										
385	Lettres	n	288	276	195	190	175	325	472	520	1 313	291
386	Sciences humaines	n	579	583	542	537	495	529	532	567	538	557
387	Éducation	n	166	179	191	177	181	198	235	348	455	405
388	Droit	n										
389	Administration	n	3 303	3 445	3 257	3 250	2 990	3 020	2 840	2 859	2 963	2 958
390	Autres	n	855	896	881	883	900	869	655	736	727	700
391	Total	n	7 554	7 764	7 310	7 303	6 894	7 224	7 075	7 442	8 942	7 282
392	Sciences de la santé	n	190	179	203	198	222	269	267	296	318	350
393	Sciences pures	n										
394	Sciences appliquées	n	212	260	232	236	247	268	260	290	306	340
395	Arts	n										
396	Lettres	n	355	335	244	232	209	456	653	705	1 983	352
397	Sciences humaines	n	705	713	665	669	604	634	644	680	643	659
398	Éducation	n	232	230	258	243	251	276	315	453	576	512
399	Droit	n										
400	Administration	n	4 565	4 702	4 417	4 422	4 031	4 071	3 963	3 942	4 057	4 015
401	Autres	n	1 295	1 345	1 291	1 303	1 330	1 250	973	1 076	1 059	1 054
Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 11 septembre 2019.												
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.												

Nom de l'établissement :											Date :		
I. Éléments d'information											Page 1 de 8		
II. Observations											III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P		
Enseignants-chercheurs													
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	5	6	5	24	8	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	4	1	3	11	3	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	1	5	2	13	5	
21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	66	65	67	81	95	
22	Nombre de professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	62	63	64	66	71	76	
23	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	38	37	38	36	41	44	
24	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	24	26	26	30	30	32	
25	Nombre de professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	1	3	1	1	10	19	
26	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2		2	1		6	7	
27	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1		1	4	12	
28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
29	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
30	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
31	Nombre moyen de cours par professeur	n				5,9	5,8	5,9	5,8	6,1	4,8	4,5	
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	En gris: Les données seront calculées par la Commission										
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n											
35	Ratio EETP / professeur	EETP											
36	Cours donnés par les professeurs	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	Non applicable/modèle d'enseignement particulier.
37	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	Catégorie d'emploi inexistante
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	Non applicable/modèle d'enseignement particulier.

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)										
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
Professeurs selon le secteur disciplinaire												
39	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	38	39	39	36	47	51
40	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1					1
41	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	2	2	2
42	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	6	6	6	6	7	7
43	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.							
44	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	4	4	4
45	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	10	10	10	12	13
46	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	6	5	4	7	7
47	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1			1	1	1	1
48	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	10	9	13	16
49	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.						1	
50	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	27	26	31	34	43
51	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	2
52	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1
53	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.		2	2	2	2	2	2
54	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.							
55	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1				1	1	3
56	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	6	11
57	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	8	8	7	9	9	7
58	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.							
59	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	10	12	12	14	14	17
60	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.							
61	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	66	65	67	81	94
62	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	1	3
63	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	3	3	3
64	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	8	8	8	9	9
65	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.							
66	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	4	5	5	7
67	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	12	13	13	13	18	24
68	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	14	12	13	16	14
69	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1			1	1	1	1
70	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	20	22	22	23	27	33
71	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.						1	

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)										
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire												
72	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
73	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
74	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
75	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
76	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
77	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
78	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
79	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
80	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
81	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
82	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
83	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
84	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
85	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
86	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
87	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
88	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
89	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
90	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
91	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
92	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
93	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
94	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
95	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
96	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
97	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
98	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
99	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
100	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
101	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
102	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
103	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
104	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
Notes méthodologiques siège social												
Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :												
1. Sources de données												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.												
2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs												
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année.												
3. Nombre de professeurs récemment embauchés												
Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions. Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".												
4. Sélection de la population des chargés de cours												

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif régulier selon la catégorie de personnel	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
465 Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	118	121	115	115	115	117	124
466 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	7	7	4	6
467 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	38	37	38	36	41	44
468 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
469 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
470 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
471 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	30	29	30	31	32	32
472 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	30	33	32	33	31	29	31
473 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	8	7	10	11	11
474 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
475 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							
476 Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	198	199	203	193	188	193	193
477 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	10	11	11	9	10	9
478 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	24	26	26	30	30	32
479 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
480 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
481 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
482 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	62	65	63	58	60	59
483 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	29	32	32	30	29	28
484 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	77	74	69	61	61	64	65
485 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
486 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							
487 Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	316	320	318	308	303	310	317
488 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	20	20	18	16	14	15
489 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	62	63	64	66	71	76
490 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
491 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
492 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
493 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	92	92	94	93	89	92	91
494 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	57	62	64	65	61	58	59
495 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	87	84	77	68	71	75	76
496 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
497 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif non régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
498	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	32	48	42	31	41	49
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2		2	1		6	7
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	11	13	11	13	11	13
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	12	14	8	8	9
503	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	9	14	7	2	6	8
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	6	5	6	7	9	10
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	2		2	3	1	1	2
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							
509	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	76	66	72	93	58	76	97
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1		1	4	12
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	14	16	12	13	17	32
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	17	17	46	17	21	16
514	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	15	18	14	12	16	21
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	6	3	2	1	1	3
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	17	18	14	17	13
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				1			
520	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	117	98	120	135	89	117	146
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	1	3	1	1	10	19
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	25	29	23	26	28	45
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	23	29	60	25	29	25
525	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	24	32	21	14	22	29
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	12	8	8	8	10	13
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	13	19	21	15	18	15
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				1			

Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
531	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.						

Notes méthodologiques siège social

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.

2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substitués ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

4. Sélection des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1. La TÉLUQ n'employant pas de chargés de cours, la valeur "n.a." a été appliquée à cette section.

5. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

^P Les données sur le personnel pour l'année 2018-2019 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

Nom de l'établissement : TELUQ											Date :		
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2019											Page 8 de 8		
I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques		
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
685	Fonds de recherche (total)	k\$	1 882	3 743	2 165	2 757	1 712	1 994	2 410	
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	142	1 067	335	361	211	211	563	Symbole:
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	80	35	29	206	30	19	0	(..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	821	1 276	1 139	1 142	750	786	796	
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	400	400	400	400	300	300	300	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	396	744	614	739	446	486	471	
691	Gouvernement du Canada	k\$	25	133	125	3	3	0	25	
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	233	300	261	236	196	300	455	
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	168	164	183	115	160	127	197	
694	Gouvernement du Québec	k\$	64	136	78	121	36	174	258	
695	Financement institutionnel	k\$	202	169	203	180	219	265	223	
696	Autres sources	k\$	405	896	199	632	306	413	372	
697	Contrats	k\$	0	360	0	7	25	58	24	
...	Exclusions	k\$	322	499	485	295	333	379	416	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	0	27	103	25	131	111	115	
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	322	317	242	204	202	268	301	
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	0	155	140	66	0	0	0	
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
698	Fonds de recherche (total)	k\$	1 882	3 743	2 165	2 757	1 712	1 994	2 410	
699	Sciences de la santé	k\$	64	117	120	49	51	209	157	cellule vide : aucun chercheur recensé
700	Sciences pures	k\$	57	197	40	93	152	175	199	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
701	Sciences appliquées	k\$	486	1 501	696	985	539	561	1 103	
702	Arts	k\$	
703	Lettres	k\$	8	22	10	9	27	7	18	
704	Sciences humaines	k\$	603	787	689	903	380	472	355	
705	Éducation	k\$	216	663	347	353	331	413	393	
706	Droit	k\$	0	..	12	0	0	2	5	
707	Administration	k\$	448	458	264	354	232	155	180	
708	Autres	k\$	0	..	
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
709	Professeurs-chercheurs financés	%	68,2	68,3	68,2	60,0	74,6	63,0	54,7	
710	Sciences de la santé	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	cellule vide : aucun chercheur recensé
711	Sciences pures	%	100,0	75,0	100,0	50,0	66,7	66,7	66,7	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
712	Sciences appliquées	%	83,3	75,0	87,5	87,5	100,0	88,9	88,9	
713	Arts	%	
714	Lettres	%	60,0	75,0	75,0	25,0	60,0	40,0	28,6	
715	Sciences humaines	%	83,3	75,0	53,8	61,5	84,6	50,0	41,7	
716	Éducation	%	57,1	53,8	64,3	66,7	76,9	75,0	53,3	
717	Droit	%	0,0	100,0	0,0	100,0	100,0	
718	Administration	%	59,1	65,0	63,6	50,0	65,2	59,3	54,5	
719	Autres	%	0,0	..	
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	13 165	33 167	13 200	30 134	14 007	11 021	11 570	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche

721	Sciences de la santé	\$	32 120	58 349	119 738	48 750	51 220	208 784	12 667	entrent dans le calcul de la médiane.
722	Sciences pures	\$	12 625	91 331	5 000	46 676	75 757	87 656	99 461	
723	Sciences appliquées	\$	25 000	172 262	101 935	123 685	50 406	49 967	47 330	cellule vide : aucun chercheur recensé
724	Arts	\$								Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur recensé
725	Lettres	\$	3 200	6 876	2 662	8 631	4 150	3 568	9 110	
726	Sciences humaines	\$	33 708	33 167	27 707	110 116	5 288	20 675	11 041	
727	Éducation	\$	12 596	79 904	21 170	14 136	21 782	11 473	27 324	
728	Droit	\$	0			11 987	0	2 050	5 250	
729	Administration	\$	11 316	10 032	7 243	11 014	9 578	9 175	4 576	
730	Autres	\$						0		

2. L'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance

2.1 Historique et profil institutionnel

Depuis sa création en 1972, l'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance au Québec et en Amérique du Nord, offre avec flexibilité et dans une philosophie d'accessibilité, des cours et des programmes universitaires de qualité. L'Université TÉLUQ est, sans contredit, un acteur clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec et à l'international.

L'Université offre des programmes aux trois cycles, relevant de l'École des sciences de l'administration et du Département Éducation, du Département Sciences humaines, Lettres et Communications ainsi que du Département Science et Technologie.

Chaque année, l'Université TÉLUQ forme près de 20 000 étudiants aux trois cycles, correspondant à un total de 40 000 inscriptions-cours par année.

Elle répond aux besoins des parcours académiques variés de ses étudiants : qu'ils soient en situation de handicap, étudiants de première génération, travailleurs à temps plein, parents de jeunes enfants, globe-trotters, militaires, sportifs de haut niveau, employés des ambassades et consulats, etc.

L'Université TÉLUQ propose 430 cours et 125 programmes entièrement sous la formule d'enseignement à distance. Les cours sont offerts aux trois trimestres (automne, hiver et été) et en formule d'inscription en continu. La responsabilité scientifique et pédagogique des cours relève de professeurs-chercheurs reconnus à l'échelle internationale. La conception des cours est assurée par une équipe de spécialistes de la formation à distance (FAD) des domaines de la technopédagogie, la révision linguistique, le graphisme, la production multimédia, l'informatique, etc. Cette équipe, qui vient appuyer le professeur dans la création d'un nouveau cours ou dans sa révision, propose un design pédagogique et se charge de la production et l'édition du cours.

La TÉLUQ préconise une approche unique qu'elle a su adapter au fil des années pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil des étudiants ayant choisi le mode de formation à distance en s'inspirant notamment des travaux de nos professeurs-chercheurs du domaine de la formation à distance et des technologies éducatives.

2.2 Profil des étudiants

La population étudiante de l'Université TÉLUQ présente des caractéristiques qui la démarquent des autres établissements universitaires et qu'il importe de souligner.

En effet, les étudiants de l'Université TÉLUQ présentent un âge moyen supérieur aux autres établissements du réseau de l'Université du Québec. Les étudiants des programmes de baccalauréat et de certificat sont âgés en moyenne de 35 ans, à leur admission, alors que, dans l'ensemble du réseau, la moyenne d'âge au baccalauréat est de 24 ans et elle se situe à 31 ans pour les étudiants au certificat¹.

Mentionnons également que la moitié des étudiants de l'Université TÉLUQ sont étudiants-parents et ils ont en majorité plus d'un enfant à leur charge (65 %); ces derniers étant souvent d'âge préscolaire ou primaire (71 %). Au premier cycle, il s'agit de la proportion la plus importante du réseau de l'Université du Québec (l'UQAT arrive seconde avec seulement 38 %)² alors que pour l'ensemble du réseau, seulement 22 % ont des enfants à charge.

Les données indiquent également que les étudiants de l'Université TÉLUQ ont le taux d'occupation d'un emploi le plus élevé du réseau. En effet, 54 % travaillent à temps plein tout en complétant leurs études. Dans l'ensemble du réseau de l'UQ, 70 % des étudiants mentionnent travailler 20 heures ou moins par semaine.

Ils ont aussi plus fréquemment effectué des arrêts dans leur parcours scolaire et souvent, de longue durée. Effectivement, 76 % des étudiants de l'Université TÉLUQ ont fait une interruption d'études (contre 40 % pour le réseau de l'UQ) et, de ce nombre, 50 % ont effectué une interruption de trois ans ou plus alors que pour l'ensemble du réseau, c'est seulement un étudiant sur cinq qui a fait un arrêt d'une durée aussi longue.

Les étudiants de l'Université TÉLUQ sont issus principalement de familles où les parents ont une formation de niveau secondaire (incluant la formation professionnelle), avec un taux de 66 %. Les étudiants de première génération universitaire représentent d'ailleurs 64 % des étudiants de l'Université TÉLUQ, comparativement à 50 % pour l'ensemble du réseau de l'UQ.

De plus, les étudiants admis sur une base expérientielle représentent 43 % des admissions effectuées dans des programmes de premier cycle de 2014 à 2019³. Ce qui dénote également une particularité du profil des étudiants de l'Université TÉLUQ.

¹ Université du Québec. (2016) Sondage ICOPE.

² Idem.

³ Registrariat et recherche institutionnelle Université TÉLUQ.

Le tableau suivant présente, en quelques chiffres, un résumé des principales caractéristiques des étudiants de l'Université TÉLUQ.

Tableau 1 – Résumé des caractéristiques du profil étudiant

Profil des étudiants			
Étudiants/an	20 000	Étudiants-parents	52 %
Femmes	71 %	Étudiants-travailleurs temps plein	54 %
Âge moyen	35 ans	Étudiants ayant fait une interruption d'études	76 %
À temps partiel	80 %	Admis sur une base expérientielle	43 %
Étudiants 1re génération	64 %	Étudiants en situation de handicap	8 %

Sources : RRI, TÉLUQ, données 2018-2019. Enquête ICOPE 2016, RRI UQ.

Les plus récentes données de l'enquête ICOPE permettent également de constater que le nombre d'étudiants en situation de handicap est en croissance à l'Université TÉLUQ ayant passé de 5 % à 8 % de 2011 et 2016. On constate que les étudiants déclarent davantage leur situation de handicap, ce qui fait en sorte qu'ils bénéficient davantage d'accompagnement et d'accommodements pour les épauler dans leur parcours universitaire.

Finalement, l'enquête ICOPE indique que 71 % des répondants de premier cycle cheminaient à temps plein dans leur programme alors qu'à l'Université TÉLUQ, depuis les dix dernières années, entre 8 et 27 % des étudiants de premier cycle ont opté pour un régime d'études à temps complet.

2.3 Taux de réussite

Le taux de diplomation des étudiants de l'Université TÉLUQ est difficilement comparable aux universités campus en raison du profil particulier des étudiants qu'elle accueille, tel que présenté à la section précédente.

Les taux de diplomation au baccalauréat, après 6 ans, tournent en moyenne autour de 26 % selon les indicateurs de 2003 à 2011. Il s'agit d'un taux plutôt faible, bien entendu, mais qui s'explique assurément par le profil des étudiants et le fait que ceux-ci présentent une combinaison de facteurs de risques dès leur admission. Une étude de l'Université du Québec

confirme effectivement que 52 % des étudiants de la TÉLUQ ont au moins neuf facteurs jouant contre eux⁴.

Il est facile de constater que le profil décrit dans la section précédente correspond aux facteurs de risque identifiés par cette étude. En effet, on y mentionne que les étudiants plus âgés rencontrent plus de difficultés, de même que les étudiants de première génération universitaire (EPGU) ainsi que les étudiants qui conjuguent études et responsabilités parentales et familiales. Occuper un emploi et avoir déjà interrompu ses études sont des facteurs de risque alors qu'habiter chez ses parents est positivement lié à la réussite ainsi qu'être détenteur de DEC.

« Les étudiants de la TÉLUQ cumulent toutefois, en moyenne, un plus grand nombre de facteurs de risque que ceux des autres établissements. (...) Si la FAD est le type de formation qui attire davantage les étudiants non traditionnels en raison de leurs obligations, il est logique que ces étudiants se tournent davantage vers la TÉLUQ spécialisée à cet effet. Les taux de diplomation plus faibles associés à la TÉLUQ sont intimement liés à cette population étudiante particulière »⁵.

Étant donné que les étudiants de l'Université TÉLUQ cheminent majoritairement à temps partiel, il faut aussi souligner que certains prendront plus de six ans afin de compléter leur baccalauréat.

L'Université TÉLUQ est fière d'offrir des conditions d'admission plus souples favorisant ainsi une démocratisation des études universitaires en réduisant les barrières à l'entrée. Ce n'est donc pas en contingentant à l'entrée, mais bien, en misant sur des mesures facilitant l'encadrement que la rétention et la réussite des étudiants seront favorisées.

3. Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

L'Université TÉLUQ a mis de l'avant, au cours des dernières années, des mesures visant à soutenir le cheminement de ses étudiants. Depuis 2017, un nouvel outil informatisé pour ses personnes coordonnatrices à l'encadrement a été lancé : OPÉRA. L'outil leur permet d'effectuer des suivis et des actions de relance auprès des étudiants.

De plus, étant donné que plusieurs étudiants présentent un parcours atypique, une formation d'appoint sur le métier d'étudiant à distance a été mise à l'offre : le cours *Réussir des études*

⁴ S. Bonin. RRI UQ. « Les enjeux de la formation universitaire à distance ». p.10

⁵ S. Bonin. RRI UQ. Idem. p.10

universitaires à distance. Cette section présente quatre réalisations de 2018-2019, en lien avec l'encadrement et la réussite des étudiants.

3.1 Nouveau modèle d'encadrement

Au cours des dernières années, l'Université TÉLUQ a procédé à une refonte majeure afin de se recentrer sur l'académique. Des efforts ont été investis sur le développement de l'offre de programmes, la rétention des étudiants et leur encadrement. Tout cela en s'assurant de répondre à plusieurs objectifs du plan stratégique:

- actualiser l'offre de formation;
- accroître le corps professoral;
- poursuivre le développement d'une approche de proximité auprès de la communauté étudiante;
- favoriser la réussite étudiante.

Un des éléments clé de cette refonte consiste à placer la relation professeur-étudiant au cœur de l'enseignement. Cette vision a guidé les changements instaurés en vue d'implanter le nouveau modèle d'encadrement.

Celui-ci implique diverses modifications dont :

- un nombre minimal d'étudiants à encadrer par professeur assurant un contact entre tous les professeurs de l'Université TÉLUQ et les étudiants;
- l'embauche de professeurs sous contrat dont la tâche d'enseignement est plus importante et qui réalisent également des activités de recherche et de services à la collectivité;
- la réduction du nombre de cours par professeur afin d'assurer une charge de travail équitable et pouvoir ainsi plus aisément maintenir à jour et bonifier leurs cours;
- en plus de pouvoir compter sur les personnes tutrices et les chargés d'encadrement qui assurent le suivi des étudiants, l'ajout de personnes correctrices pouvant seconder le professeur. Cette fonction pouvant être assurée, entre autre, par des étudiants de cycles supérieurs.

C'est à l'automne 2019 que ce nouveau modèle d'encadrement a pu être entièrement mis en fonction avec l'arrivée de personnes correctrices. Le déploiement du corps professoral se poursuit quant à lui avec l'arrivée de treize nouveaux professeurs pour l'année 2019-2020, dont trois postes en enseignement ayant été financés par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

L'Université TÉLUQ croit fermement que le nouveau modèle d'encadrement favorisant un rapprochement professeur-étudiant, assure des échanges accrus, source de motivation et de persévérance pour les étudiants. Il permet également d'effectuer la bonification des contenus et des approches préconisées. Dans ce modèle, les personnes tutrices et les chargés d'encadrement continuent d'épauler le professeur dans l'encadrement des étudiants, principalement dans les cours à plus large volume.

3.2 Soutien aux étudiants en situation de handicap

La flexibilité qu'offre l'Université TÉLUQ est facilitante pour les étudiants à besoins particuliers. Ceux-ci ont toutefois d'autres besoins dont il faut tenir compte pour assurer leur réussite. C'est pourquoi l'Université TÉLUQ compte maintenant sur l'expertise de deux conseillers pour ses étudiants en situation de handicap (ÉSH) qui représentent plus de 300 étudiants chaque année.

Tout au long de son cheminement, l'étudiant en situation de handicap peut compter sur son conseiller afin de :

- mettre en place les accommodements pertinents à sa situation (temps supplémentaire pour la réalisation des examens et des travaux, utilisation d'ordinateurs et de logiciels spécialisés, salle isolée pour la réalisation des examens, etc.);
- offrir conseils et outils pour bonifier ses stratégies d'apprentissage (stratégies de lecture, organisation du travail, stratégies d'étude, etc.);
- offrir un soutien personnalisé pour l'aide financière pouvant être accordée aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- soutenir l'étudiant lors de situations plus difficiles tout au long de son parcours.

Les conseillers pour ÉSH assurent un important travail de sensibilisation autant auprès de la population étudiante que du personnel de l'établissement. Ils offrent un soutien aux étudiants en situation de handicap par des échanges personnalisés réalisés par visioconférence, téléphone ou en personne selon les besoins et la préférence de chaque étudiant.

3.3 Programmes axés sur le développement de compétences

L'Université TÉLUQ offre des programmes axés sur le développement de compétences, dont certains sont basés sur un référentiel de compétences reconnues, par exemple celui de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Ces programmes proposent aux étudiants inscrits, un outil d'autodiagnostic ainsi qu'un *e-portfolio*, les deux outils étant par ailleurs intimement liés. L'étudiant est d'abord invité à

remplir l'outil d'autodiagnostic de compétences, parfois au début de son programme ou encore au début de ses cours de concentration dans le cas d'un baccalauréat. Il remplit à nouveau le même questionnaire à la fin de son programme ou de sa concentration afin d'avoir un portrait avant-après et de pouvoir ainsi apprécier les compétences développées tout au long de son cheminement.

Tout au long de son parcours, l'étudiant doit alimenter son e-portfolio en y insérant diverses réalisations comme des travaux, des articles marquants, des vidéos, des réflexions critiques, permettant de démontrer l'évolution du niveau d'atteinte de ses compétences. C'est ainsi qu'à la fin de son parcours, généralement lors du dernier cours de son programme, il aura cumulé diverses preuves lui permettant d'effectuer une métaréflexion sur ses apprentissages et ainsi prouver l'atteinte des compétences visées.

4. Programmes d'activités de recherche

L'Université TÉLUQ appuie le corps professoral dans le développement de ses activités de recherche et de création. En 2018, l'Université s'est dotée d'un nouveau plan stratégique de la recherche, suite à une démarche structurée de consultation et de participation des principaux acteurs concernés : son équipe de professeurs-chercheurs. Le plan propose notamment la consolidation des domaines de recherche porteurs et le développement de nouveaux domaines émergents.

Le plan stratégique de la recherche définit les principaux domaines de recherche de l'Université TÉLUQ qui lui ont permis de se démarquer et qui présentent toujours une portée et une pertinence sur le plan national et international. Il s'agit des domaines suivants :

- enseignement et apprentissage à l'ère du numérique et de la médiatisation;
- fonctionnement des personnes, parcours de vie, pensée humaine et relations interpersonnelles;
- systèmes intelligents, sciences et technologies de l'information;
- transformations sociales, organisationnelles et professionnelles en contexte d'internationalisation, d'informatisation et de multiculturalisme.

De nouveaux domaines de recherche prennent également forme, témoignant ainsi de la vitalité et du caractère novateur des recherches à l'Université TÉLUQ. Mentionnons notamment les communications et la culture à l'ère du numérique, la gestion de la propriété intellectuelle, des connaissances et des actifs intangibles, la santé et la sécurité au travail et l'entrepreneuriat.

Le partage d'expertise en recherche est un enjeu fondamental. À cet effet, l'Université TÉLUQ accueillait à l'automne 2018, le colloque de la Communauté pour l'Innovation et la Recherche sur les Technologies dans l'enseignement/Apprentissage (CIRTA) sous le thème Présent et futur de l'enseignement et de l'apprentissage numérique. Ce colloque, auquel était convié chercheurs, experts, professionnels et étudiants des cycles supérieurs, visait à faire progresser la recherche et l'innovation dans le domaine de la technologie et de l'éducation en permettant d'échanger sur des résultats de recherches et des expériences novatrices.

Des professeurs-chercheurs de l'Université ont également participé au COLUQ qui s'est tenu à Bogota (Colombie) en novembre 2018. Le COLUQ regroupait des chercheurs des 10 établissements du réseau de l'Université du Québec et des chercheurs d'universités colombiennes leur permettant de dialoguer avec les représentants universitaires, organisationnels et gouvernementaux de la Colombie et du Québec afin de témoigner des collaborations possibles. Cet événement a permis à des professeurs de notre établissement de poursuivre des partenariats notamment par l'accueil d'étudiants postdoctorants, l'implication d'un professeur à l'école d'été de l'Universidad de la Salle à Bogota qui a dispensé le cours d'Économie responsable et des collaborations en recherche.

Finalement, l'augmentation du corps professoral a conduit également à une augmentation des activités de recherche, notamment une augmentation des demandes (et des octrois) de subvention auprès des trois organismes fédéraux (CRSNG, CRSH, IRSC), permettant à la TÉLUQ de gagner une chaire de recherche du Canada. Un concours interne a également été lancé pour la création d'unités de recherche, afin de permettre à nos professeurs de concrétiser leurs efforts en se structurant efficacement dans le cadre de communautés de recherche reconnues et encouragées par l'institution.

5. Conclusion

Depuis sa fondation, l'Université TÉLUQ poursuit sa mission fondamentale d'offrir et de développer des formations universitaires à distance. Grâce à l'Université TÉLUQ, des milliers de personnes, qui n'auraient vraisemblablement pas eu accès aux études universitaires, contribuent aujourd'hui à faire du Québec une société prospère, innovante et axée vers l'avenir. Selon une étude de l'Université du Québec, un étudiant sur deux de notre établissement n'aurait pas réalisé des études universitaires si la TÉLUQ n'avait pas existé.

6. Annexes au rapport sur la performance

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MEES en 2018-2019 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.16 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2018-2019, un montant de 66 800\$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.16 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur a été sanctionnée et est entrée en vigueur le 8 décembre 2017. Suivant cette Loi, plusieurs responsabilités incombent aux universités.

En conformité avec cette Loi, le 4 décembre 2018, le conseil d'administration de l'Université TÉLUQ adoptait la politique *Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2018-TU-CA-066-502) dont l'entrée en vigueur, s'est effectuée le 30 août 2019. Un projet de politique avait préalablement été présenté aux représentants des syndicats et associations pour commentaires et par la suite, à toute la communauté par le biais d'un sondage.

Cette politique prévoit notamment la création du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et la nomination de la personne responsable par le conseil d'administration. Le professeur Marc-André Carle, de l'École des sciences de l'administration, avait accepté d'agir à titre de président par intérim, le temps de mettre en place le BPI. C'est Me Geneviève Piché, conseillère juridique, qui a été nommée présidente du comité.

De plus, le comité institutionnel pourra compter très prochainement sur la présence d'une ressource spécialisée fournie par le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Québec (CAVAC).

Depuis l'adoption de la politique, le comité institutionnel a travaillé à la mise en œuvre de celle-ci, en s'assurant constamment du respect de la Loi.

Au cours de l'année 2018-2019, voici les actions qui ont été réalisées en lien avec la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :

- mettre en place le Bureau de prévention et d'intervention (BPI)
- créer une page institutionnelle du BPI : www.telug.ca/site/services/bpi.php
- préparer une formation web sur la politique
- participer à la création d'une formation réseau sur les violences à caractère sexuel, dispensée par l'Université du Québec.

Tenant compte de la particularité de notre établissement et considérant que nos étudiants se retrouvent sur l'ensemble du territoire québécois, l'Université TÉLUQ a pris entente avec l'ensemble du réseau québécois des CAVAC. Ce sont ces organismes qui offriront un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien psychosocial et d'orientation auprès des membres de la communauté universitaire. L'offre de services inclut tant l'aide dans le processus de plainte administrative à la TÉLUQ qu'en matière de plainte criminelle, s'il y a lieu.

Un processus de suivi de l'obligation de formation pour les membres de la communauté universitaire a été mis en place et sera revu dans les prochains mois quant à la suite de l'analyse de son efficacité. Des formations plus pointues seront également offertes au personnel de première ligne et aux exécutifs des syndicats et associations.

De plus, des mesures de sécurité additionnelles pour renforcer la sécurité des personnes dans les locaux seront mises en place à la fois dans nos locaux de Montréal et de Québec.

Le comité institutionnel a également prévu plus en détail le processus de divulgation ou de plainte, ainsi que les modalités d'encadrement des relations intimes entre une personne ayant une relation pédagogique ou d'autorité et un étudiant. Les personnes qui auront un rôle à y jouer ont été déterminées, le tout, en s'assurant de protéger la confidentialité. Les formulaires nécessaires à une divulgation, une plainte ou une déclaration de relation intime ont été créés et sont disponibles sur la page web du BPI.

Nombre de personnes engagées

Aucune embauche n'a été effectuée spécifiquement pour la stratégie d'intervention. Le comité institutionnel aura recours à une ressource spécialisée fournie par le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Québec.

Ventilation des dépenses

Programme d'aide aux employés	12 907 \$
Taux horaire des employés impliqués (membres du comité, Service technopédagogique, Services des technologies de l'information, Service des ressources matérielles)	46 000 \$
Équipe de support interne au PAE et en matière de harcèlement du Service des ressources humaines)	8 000 \$
Total	66 907 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MEES en 2018-2019 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.20 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2018-2019, un montant de 93 300\$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.20 des règles budgétaires.

Mise en contexte

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a toujours occupé une place importante à l'Université TÉLUQ. Étant donné qu'une partie de ses étudiants possède un cursus déjà bien garni, l'Université se fait un devoir de promouvoir la RAC et de reconnaître les acquis et les compétences que possède un étudiant, en lien avec son programme d'études.

Avec évidence, en permettant de reconnaître les compétences déjà acquises par une personne et lui éviter ainsi de devoir réapprendre ce qu'elle maîtrise déjà, on concourt à la persévérance des étudiants et à l'attrait d'entreprendre des études universitaires.

Le tableau suivant nous présente le nombre de demandes de RAC accordée depuis les trois dernières années (en nombre de cours et de crédits accordés) et la base sur laquelle elle a été octroyée :

Tableau 1 - RAC à l'Université TÉLUQ

	Nb cours	Nb crédits	Nb cours	Nb crédits	Nb cours	Nb crédits
Base accordée	2016		2017		2018	
Cours universitaires	1239	3717	1805	5415	1571	4713
Cours collégiaux	42	126	65	195	91	273
Cours réalisés hors Québec	21	63	13	39	6	18
Cours réalisés à l'étranger	2	6	2	6	0	0
Acquis extrascolaires	115	345	117	351	146	438
TOTAL:	1419	4257	2002	6006	1814	5442

Source : RRI Université TÉLUQ

Résumé des actions réalisées

L'Université TÉLUQ a donc confirmé, l'été dernier, l'embauche d'une conseillère qui se consacre à la RAC. Cette dernière avait précédemment permis de recenser les pratiques, les analyser et proposer une harmonisation de celles-ci dans nos quatre départements. Pour ce faire, un comité a été mis sur pied afin de réunir différents intervenants impliqués dans le traitement de la RAC et représentant chaque département.

L'Université a aussi mis en place cette année, une équipe qui se consacre au traitement de ces demandes. Elle est composée de la conseillère et de quatre techniciennes. Cette équipe, nommée MaRAC, appuie les professionnels de tous les départements. MaRAC est également à l'œuvre afin de soutenir les étudiants dans le dépôt de leurs demandes et plus spécifiquement lorsqu'il s'agit d'acquis expérimentiels ou d'acquis scolaires réalisés hors Québec.

Le processus de traitement des demandes a entièrement été revu afin d'assurer une cohérence et une fluidité. L'équipe s'est également employée à développer des outils de référence sur lesquels peuvent s'appuyer les professionnels impliqués dans le traitement de la RAC. Également, un outil électronique pour le dépôt des demandes de RAC a été créé par le réseau de l'Université du Québec et la conseillère a pu participer à des modifications à y apporter en lien avec les particularités de l'Université TÉLUQ.

Une tournée des assemblées départementales a également été réalisée à l'automne 2018 afin d'impliquer pleinement les professeurs des quatre départements, en matière d'analyse de RAC et de leur présenter le nouveau processus de traitement des demandes ainsi que l'outil électronique de dépôt.

L'Université TÉLUQ poursuit également son implication dans divers groupes de travail en tant que membre du groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis (GRAC) de l'Université du Québec (UQ) et ce, depuis sa création en 2008 et en tant que membre du BCI C-RAC, du groupe de travail des conseillers en RAC du réseau de l'UQ et du comité d'analyse des données RAC de l'UQ.

Nombre de personnes engagées

Un poste permanent a été créé à l'été 2019 afin de pouvoir compter sur les services d'une conseillère dédiée à la RAC.

Ventilation des dépenses liées à l'organisation des services

Salaire de la conseillère en RAC incluant les avantages sociaux :	111 980 \$
Total :	111 980 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MEES en 2018-2019 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.22 Activités d'accueil, d'intégration et de recrutement d'étudiants internationaux.

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2018-2019, un montant de 57 700\$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.22 des règles budgétaires.

Selon la règle 2.1.22, le rapport doit être soumis annuellement à la Direction des relations extérieures du ministère. Il n'est donc pas inclus dans le présent rapport de performance.

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MEES en 2018-2019 concernant les allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur prévue à l'article 2.1.23.

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2018-2019, un montant de 118 700\$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.23 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

Volet 1 : Formation continue du personnel

Toute l'équipe des spécialistes en sciences de l'éducation du Service technopédagogique (17 personnes) a participé à une formation sur l'accessibilité web.

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

L'Université TÉLUQ compte sur une équipe de spécialistes en sciences de l'éducation. Ces 17 professionnels possèdent une formation de 2^e cycle ou plus en conception pédagogique et en technologie éducative. Ils offrent un service personnalisé aux professeurs de tous nos départements en technopédagogie universitaire à distance. (Leur rôle est donc semblable à celui des conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication CP-TIC).

Volet 3 : Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

Praxem, un logiciel de simulation de gestion stratégique est utilisé dans des cours de stratégie et d'entrepreneuriat.

Volet 4 : Soutien aux usagers

L'Université TÉLUQ compte sur six techniciens en informatique afin d'assurer le soutien aux usagers, incluant les étudiants et le personnel de l'interne. Ils travaillent pour le Service des technologies de l'information et le Service aux étudiants.

Deux formations ont été offertes à ces techniciens en informatique, l'une portant sur le soutien aux usagers et l'autre sur le système d'exploitation MAC.

L'Université a aussi procédé au développement et à l'amélioration d'outils de soutien interne et l'impersonnalisation des sites Web.

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Le Service des technologies de l'information (STI) en collaboration étroite avec le Secrétariat général a travaillé et poursuit son travail relativement au dossier de la sécurité de l'information en assurant vigilance et sécurité en matière d'actifs informationnels. Pour l'année 2018-2019, des tests d'intrusion et de vulnérabilité ont été effectués, une formation sur la sécurité informatique a été offerte à l'ensemble du personnel. L'Université souscrit à une assurance cyber risques permettant ainsi de mettre en œuvre un processus de sécurité. De plus, une ressource entièrement dédiée à la sécurité informatique a été désignée pour l'année à venir.

Volet 6 : Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Aucun projet spécifique n'a été déposé pour le volet 6 cette année.

Ventilation des dépenses

Volet 1 : Formation continue du personnel

Formation sur l'accessibilité web	4 814 \$
-----------------------------------	----------

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

50 % du salaire des spécialistes en sciences de l'éducation (équivalent au rôle des CP-TIC) x 17 professionnels	951 830 \$
--	------------

Volet 4 : Soutien aux usagers

Salaire des techniciens en informatique incluant les avantages sociaux :	550 914 \$
Formation sur MAC :	1004 \$
Formation sur le soutien technique	450 \$
Amélioration continue des outils de soutien à l'interne	706 \$
Substitution (impersonnalisation) des accès pour les sites Web de cours	6 454 \$

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Formation sur la sécurité informatique :	6 898 \$
Tests d'intrusion et de vulnérabilité :	16 000 \$
Mise en œuvre des processus de sécurité (assurance CyberRisques pour accompagnement)	18 400 \$
Total	1 557 470\$

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

2018-2019

Octobre 2019



TABLE DES MATIÈRES

1	L'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance.....	5
1.1	Historique	5
2	Perspectives de développement.....	5
2.1	Offre de programmes et de cours	5
2.1.1	Développement de l'offre	5
2.1.2	Réingénierie du processus de l'offre de cours	7
2.2	Encadrement	7
2.3	Réussite des étudiants.....	8
2.3.1	Design inclusif.....	9
2.3.2	Programmes axés sur le développement de compétences	10
2.3.3	Stratégies d'aide à l'apprentissage en ligne.....	10
2.3.4	Comité sur la réussite étudiante	10
2.4	Partenariats à l'échelle nationale et internationale.....	11
2.5	Secteur de la recherche	13
3	Conclusion.....	14

1 L'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance

1.1 Historique

Depuis 1972, l'Université TÉLUQ représente le seul établissement universitaire francophone au Québec et en Amérique du nord, dont la formation est entièrement offerte à distance. Elle naît d'un projet de télé-université expérimental lancé dans les premières années de création du réseau de l'Université du Québec.

Depuis ses tout débuts, sa philosophie d'accessibilité et de flexibilité a permis à des étudiants des quatre coins du Québec et d'ailleurs dans le monde de réaliser des études universitaires. Une récente enquête indique d'ailleurs que parmi nos étudiants, 52 % n'auraient pas fait d'études universitaires sans la TÉLUQ¹. Une donnée fort importante qui témoigne de la pertinence et de l'accessibilité de l'Université TÉLUQ.

Forte de ses 47 années d'expérience en formation à distance, l'Université TÉLUQ ne cesse de bonifier son offre de formation, par des programmes variés et de qualité, offerts aux trois cycles d'enseignement

2 Perspectives de développement

Cette section présente les perspectives de développement en lien avec le plan stratégique 2016-2019. L'Université TÉLUQ comptait sur la nouvelle direction générale afin de convier l'ensemble de la communauté universitaire à déterminer les nouveaux enjeux qui guideront ses actions pour les prochaines années. Le plan stratégique 2016-2019 a donc été reconduit pour une autre année. La réalisation du nouveau plan se fera au cours de l'année 2020.

2.1 Offre de programmes et de cours

2.1.1 Développement de l'offre

L'offre de formation ne cesse de se bonifier; seulement au cours de la dernière année, 9 nouveaux programmes se sont ajoutés en plus de l'éclatement du baccalauréat en administration qui présente maintenant 2 cheminements : bilingue et général ainsi que 8 concentrations. Il s'agit d'ailleurs de la priorité 1.1 du plan stratégique 2016-2019 : Actualiser l'offre de formation.

¹ Enquête ICOPE 2016. Direction recherche institutionnelle. Université du Québec.

Voici les nouveaux programmes qui se sont ajoutés à l'offre entre l'automne 2018 et l'été 2019 :

- Certificat en économie
- Certificat en sciences comptables
- Programme court en science des données
- Majeure en informatique
- Programme court de 2^e cycle en formation à distance
- Programme court personnalisé en communication
- Programme court en sciences du langage
- Programme court de 2^e cycle en gestion intégrée des zones côtières
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des zones côtières

Les nouvelles concentrations au baccalauréat en administration s'ajoutent à celle qui était déjà offerte en gestion des ressources humaines² ainsi qu'aux cheminements général et bilingue. Le baccalauréat en administration offre depuis l'automne 2018, les nouvelles concentrations suivantes :

- Comptabilité et finance
- Développement local et économie sociale
- Entrepreneuriat
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Management
- Marketing
- Planification financière³

Le déploiement du corps professoral, avec l'arrivée cette année de 13 nouveaux professeurs,⁴ a permis d'ajuster et de bonifier l'offre de programmes et de cours en s'arrimant davantage aux besoins de la main-d'œuvre et des organisations. Pour l'année 2018-2019, ce sont 84 cours qui ont été réalisés : de nouveaux cours ou des cours ayant été révisés de façon majeure.

L'augmentation de l'offre se poursuit et de nouveaux programmes sont à prévoir pour l'année 2019-2020, par exemple, dans les domaines de l'enseignement préscolaire et primaire, de la psychologie, du droit et de la gouvernance de l'entreprise. Mentionnons notamment qu'une équipe professorale travaille au développement d'un programme de 3^e cycle conjoint impliquant des établissements du réseau de l'Université du Québec : le Doctorat interdisciplinaire santé et société (DISS). De plus, le département Éducation viendra prêter mainforte aux écoles et aux enseignants en exercice qui ne sont pas légalement qualifiés, d'abord en leur offrant un DESS en enseignement préscolaire et primaire et

² Ce programme est agréé à titre de formation menant à l'obtention du titre de conseiller en ressources humaines agréé.

³ Ce programme répond aux exigences de perfectionnement de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et peut conduire à l'obtention du diplôme de planificateur financier.

⁴ En lien avec le plan stratégique visant à accroître le corps professoral.

prochainement, une maîtrise qualifiante dans le même domaine. Le développement est soutenu par le Ministère de l'éducation dans le cadre des projets inédits en éducation.

Enfin, l'Université TÉLUQ travaille à établir des partenariats avec d'autres établissements universitaires et les communautés autochtones dans le but d'offrir des formations répondant à leurs besoins.

2.1.2 Réingénierie du processus de l'offre de cours

L'Université TÉLUQ est le seul établissement d'enseignement à gérer les admissions et les inscriptions en continu et l'ensemble de ses processus d'affaires tient compte de cette réalité. L'Université a mis en place cet automne, un nouvel outil de gestion permettant, dès qu'un cours est disponible, qu'il soit offert à l'étudiant, peu importe le moment de la session. La révision du processus de mise à l'offre permet donc maintenant de ne plus avoir de barrières trimestrielles dans la diffusion des cours, offrant ainsi plus rapidement aux étudiants les nouvelles versions de cours disponibles.

Ce nouvel outil assure également une meilleure gestion des processus de conception, de diffusion et de révision des cours où tous les acteurs concernés sont avisés en temps réel de l'avancement d'un dossier et sont sollicités au moment opportun afin d'intervenir avec promptitude.

Des activités de formation continueront d'être offertes à l'ensemble de la communauté au cours de l'année 2019-2020 et des développements informatiques sont à prévoir afin de bonifier cet important outil institutionnel.

2.2 Encadrement

Au cours des dernières années, l'Université TÉLUQ a procédé à une refonte majeure de ses processus administratifs, technologiques et d'accompagnement. Des efforts ont été investis sur le développement de l'offre de programmes, la rétention des étudiants et leur encadrement. Tout cela en s'assurant de répondre à plusieurs objectifs du plan stratégique (2016-2019):

- actualiser l'offre de formation;
- accroître le corps professoral;
- poursuivre le développement d'une approche de proximité auprès de la communauté étudiante;
- favoriser la réussite étudiante.

Un des éléments clés de cette refonte consiste à placer la relation professeurs-étudiants au cœur de l'encadrement. Cette vision a guidé les changements instaurés en vue d'implanter le nouveau modèle d'encadrement.

Celui-ci implique diverses modifications dont :

- un nombre minimal d'étudiants à encadrer par professeur;
- la mise en place d'un nouveau type de professeur contractuel dont la tâche d'enseignement est en proportion plus importante que pour les professeurs réguliers. Ceux-ci réalisent également des activités de recherche et de services à la collectivité;
- la subdivision de la tâche d'encadrement : 1) le suivi des apprentissages et 2) la correction;
- la répartition du nombre de cours par professeur afin d'assurer une charge de travail équitable permettant également d'encadrer un plus grand nombre d'étudiants et d'effectuer une mise à jour fréquente des cours;
- la création d'un nouveau corps d'emploi formé par les personnes correctrices, pouvant seconder le professeur dans son rôle de correction. Ce nouveau type d'emploi permet l'embauche d'étudiant de cycles supérieurs.

C'est à l'automne 2019 que ce nouveau modèle d'encadrement a pu être entièrement mis en fonction avec l'arrivée de personnes correctrices. Le déploiement du corps professoral se poursuit quant à lui avec l'arrivée de treize nouveaux professeurs pour l'année 2019-2020, dont trois postes en enseignement ayant été financés par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

L'Université TÉLUQ croit fermement que le nouveau modèle d'encadrement favorisant un rapprochement professeur-étudiant assure des échanges accrus, source de motivation et de persévérance pour les étudiants tout en favorisant la bonification des contenus et des approches préconisées. Dans ce modèle, les personnes tutrices et les chargés d'encadrement continuent d'épauler le professeur dans l'encadrement des étudiants, principalement dans les cours à plus large volume d'inscriptions.

2.3 Réussite des étudiants

La réussite des étudiants est au cœur des projets qui animent l'Université TÉLUQ et s'inscrit également dans les priorités du plan stratégique. L'Université entend poursuivre ses activités visant à favoriser la rétention de ses étudiants et leur réussite. Voici donc des perspectives de développement envisagées.

2.3.1 *Design inclusif*

L'Université TÉLUQ valorise la réussite étudiante en créant des cours qui considèrent la diversité étudiante comme une richesse et l'utilise au service de tous les étudiants. En ce sens, elle adhère aux idées qui émanent du concept de design inclusif afin de permettre à l'entièreté de ses étudiants, peu importe leurs particularités, d'avoir en main toutes les conditions nécessaires pour favoriser leur réussite. Elle utilise principalement deux outils pour y arriver : les principes de la conception universelle de l'apprentissage et les standards d'accessibilité Web.

Premièrement, les principes de la conception universelle de l'apprentissage (CUA) encouragent l'utilisation de plusieurs moyens de représentation, d'action, d'expression et d'engagement des étudiants. Ainsi, selon les besoins de chaque cours, les stratégies déployées peuvent varier. Par exemple, il est possible de décliner certaines composantes d'une même information sous plusieurs formats médiatiques. On peut alors proposer un verbatim des vidéos présentés dans un cours, schématiser une notion écrite, offrir une version audio des consignes écrites d'un travail, etc. Aussi, lorsque possible, les modes d'évaluation sont personnalisés et flexibles. Il peut s'agir de travailler avec une approche par projet personnel, de proposer une mise en situation vécue, de demander à l'étudiant de présenter un portfolio de ses réalisations, etc.

Deuxièmement, l'Université TÉLUQ vise depuis 2015 l'application de hauts standards de qualité en matière d'accessibilité Web en appliquant au mieux la norme gouvernementale SGQRI-008. En 2018, une mise à jour de cette norme a été instaurée (SGQRI-008 2.0). Par conséquent, en 2019, l'ensemble de l'équipe du Service technopédagogique a été formé afin de bien comprendre la nature et les implications de cette mise à jour. L'équipe pourra ainsi soutenir adéquatement les professeurs dans la conception et la médiatisation de leurs prochains cours en ligne.

Dans un souci de partage d'expertise, une équipe composée de deux professeurs du Département Éducation et de trois spécialistes en sciences de l'éducation ont dispensé des formations auprès de consœurs et confrères de l'établissement ainsi qu'auprès d'autres professionnels et professeurs d'établissements universitaires, notamment lors du colloque CIRTA 2019. De plus, deux spécialistes en sciences de l'éducation ont présenté une communication intitulée « Intégrer les principes de la conception universelle d'apprentissage en formation à distance » dans le cadre du colloque annuel 2019 du Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD).

Finalement, l'ensemble de ces démarches permettent de démontrer que pour l'Université TÉLUQ, le design inclusif est holistique. En effet, chacun peut faire une différence, à son niveau, dans l'expérience globale vécue par un étudiant.

2.3.2 Programmes axés sur le développement de compétences

Tels que présentés dans le rapport sur la performance, ces programmes proposent aux étudiants inscrits, un outil d'autodiagnostic qui doit être complété en début de parcours et à la fin (ou en début de concentration et à la fin) ainsi qu'un e-portfolio que l'étudiant alimente tout au long de son cheminement au programme.

Actuellement, ces outils sont destinés aux étudiants des baccalauréats en administration ainsi qu'au DESS en gestion des ressources humaines dans l'économie du savoir.

L'Université TÉLUQ souhaite étendre ces outils à d'autres programmes au cours des prochaines années. Elle s'assurera donc d'en faire la promotion auprès du corps professoral et des équipes pédagogiques.

2.3.3 Stratégies d'aide à l'apprentissage en ligne

Un grand projet est actuellement piloté par les deux conseillers pour les étudiants en situation de handicap. Il s'agit d'un modèle d'intervention favorisant l'acquisition de stratégies d'aide à l'apprentissage en ligne pour l'ensemble de la communauté étudiante de l'Université TÉLUQ. Ce projet novateur est réalisé grâce à la collaboration de plusieurs services, l'implication d'un professeur du Département Éducation ainsi que de stagiaires à la maîtrise en éducation.

2.3.4 Comité sur la réussite étudiante

Un comité sur la réussite étudiante a été mis en place afin notamment d'identifier des moyens d'aide visant à favoriser la persévérance et la réussite de nos étudiants. Le comité élabore un projet d'enquête auprès des étudiants permettant ainsi de recueillir leurs idées quant aux moyens auxquels ils souhaiteraient avoir accès afin de les aider dans la poursuite leur cheminement. Ce projet est réalisé avec la collaboration de l'équipe de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec (UQ) et de membres de différents secteurs : Service des communications et des affaires publiques (SCAP), Service des ressources académiques (SRA), Service des études ainsi qu'une professeure du Département Éducation. Le questionnaire est actuellement en voie d'être complété et le sondage devrait être administré au début 2020. Trois groupes seront ciblés : les étudiants qui en sont à leur première inscription, les étudiants qui sont inscrits depuis quelques trimestres et ceux qui ont abandonné.

Les données recueillies permettront ensuite de mettre en place des moyens d'aide à la réussite qui répondent aux besoins des étudiants.

2.4 Partenariats à l'échelle nationale et internationale

Le Service du développement et avancement universitaire s'est également efforcé de poursuivre cette année, le renforcement du positionnement de l'Université TÉLUQ en lien avec l'objectif visant à jouer un rôle actif sur la scène nationale et internationale.

En ce sens, son action a été guidée par le souci de :

- faire valoir le leadership de l'université dans le domaine de la formation à distance et des technologies éducatives;
- favoriser le partage d'expertises en matière de médiatisation de contenus pédagogiques, de développement d'outils et d'ingénierie de la formation en ligne ;
- mettre en valeur les expertises de son corps professoral;
- contribuer au rayonnement de l'université, tant en enseignement qu'en recherche et accroître son attractivité.

À cette fin, le SDAU a ces dernières années :

- accueilli et organisé la venue de différentes délégations d'universités étrangères;
- mis sur pied ou contribué à l'organisation de plusieurs missions à l'étranger;
- assuré une représentation de l'Université TÉLUQ au sein d'importants réseaux de collaboration nationaux et internationaux ainsi que lors de grands événements d'envergure nationale ou internationale.

Au chapitre des visites de délégations étrangères, cette année, l'Université TÉLUQ a notamment accueilli les établissements suivants : l'École polytechnique de Sousse (Tunisie), l'Université autonome de l'État de Mexico (Mexique), UniDistance (Suisse), l'Université Athabasca (Alberta), l'Académie des sciences et de technologie de Palestine ainsi qu'une délégation d'universités palestiniennes (l'Université nationale An Najah, l'Université technique Khadoori, l'Université Ahliya, l'Université Polytechnique de Palestine et l'Université arabe américaine de Palestine).

L'Université TÉLUQ a par ailleurs été en mesure d'organiser et de prendre part aux missions suivantes :

- les rencontres Colombie – Université du Québec (COLUQ), organisées à Bogota en novembre 2018 dans le but d'explorer des avenues de collaborations scientifiques et de créer un premier contact au niveau institutionnel. À cette occasion, de nombreuses universités colombiennes ont été rencontrées, parmi lesquelles l'UNAD, l'EAN, UNIMINUTO, la Javeriana, Rosario, de la Salle, del Valle, la Sabana ou encore Antioquia ;
- Sfax et Tunis, en Tunisie, en février 2019, dans le but de concrétiser un partenariat avec l'Université de Sfax et d'initier une relation avec l'Université virtuelle de Tunis (UVT) ;
- IDNEUF 4 à Bucarest, en Roumanie, en juin 2019, afin d'y présenter, devant les ministres de l'Enseignement supérieur des pays de la Francophonie réunis par l'AUF, le projet de plateforme ouverte de micro formations (POM), projet retenu à l'issue d'un vaste appel à propositions international et dont l'Université TÉLUQ est le chef de file (ce projet est

développé en étroite collaboration avec les universités virtuelles de Tunis, du Sénégal, du Burkina Faso et l'UQAM) ;

- Toluca, au Mexique, en octobre 2019, en vue d'initier un échange d'expertises et un partage d'expérience en matière de formation à distance avec la direction de l'enseignement à distance de l'UAEM et de réfléchir à des opportunités de collaboration entre nos deux institutions.

L'Université TÉLUQ s'est impliquée au sein de différents réseaux à l'échelle québécoise, canadienne ou internationale dans le but de promouvoir son expertise, de renforcer son positionnement et d'accroître son attractivité.

À l'échelle québécoise, mentionnons notamment les agences de développement économique Québec international et Montréal international, le Pôle en enseignement supérieur de la Capitale nationale, la Table en enseignement supérieur de la ville de Montréal, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), le groupe de travail sur les consortiums internationaux de l'Université du Québec (UQ) ou encore le chapitre québécois du Bureau canadien d'éducation internationale (BCEI).

À l'échelle canadienne, l'Université TÉLUQ a collaboré aux activités d'Universités Canada, du Bureau canadien d'éducation internationale (BCEI) ou encore, jusqu'en 2018, date de sa dissolution, à celles du consortium de l'Université virtuelle canadienne (CVU-UVC).

À l'échelle internationale, enfin, l'Université poursuit son implication au sein des activités de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Les contacts noués ou entretenus à l'occasion de l'accueil de délégations étrangères au Québec, des missions de représentants de l'Université TÉLUQ à l'étranger ou encore de la participation de notre université au sein de grands réseaux de collaboration régionaux, nationaux ou internationaux ont notamment permis le renouvellement ou la signature d'un certain nombre d'ententes et d'accords. Les établissements partenaires sont les suivants : l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), l'Université UniDistance et la Haute École de gestion de Genève, en Suisse ; l'Université d'Angers et l'Université des Antilles, en France ; l'Université de Sfax et l'Université virtuelle de Tunis, en Tunisie ; l'Université de Lisbonne, au Portugal et les universités brésiliennes de Bahia et de Recôncavo de Bahia, au Brésil ; au Canada, les organisations partenaires sont le Comité olympique canadien (COC), dans le cadre de son programme Plan de match, l'Alliance Sports-Études ainsi que l'Université Athabasca et Affaires mondiales Canada (AMC), en vue d'offrir des formations destinées aux employés du réseau de consulats et d'ambassades recrutés localement par AMC. Une entente est également en cours de discussion avec l'UAEM au Mexique.

2.5 Secteur de la recherche

Les perspectives en recherche s'annoncent prometteuses et l'augmentation du corps professoral permettra assurément d'accroître les activités de recherche et de création.

L'Université TÉLUQ compte actuellement trois chaires de recherche du Canada, une chaire de recherche UNESCO, deux instituts, de recherche une alliance de recherche et un centre de recherche :

- Chaire de recherche du Canada en analyse de données biomédicales
- Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et en droits humains
- Chaire du Canada sur le jugement éthique
- Chaire UNESCO en *Global Smart Disruptive Learning* (GSDL)
- Institut Jacques-Couture
- Laboratoire en informatique cognitive et environnements fonctionnels (LICEF), qui a été reconnu en tant qu'institut de recherche cet automne.
- Alliance de recherche université communauté sur la Gestion des âges et des temps sociaux (ARUC-GATS)
- Laboratoire sur la science des données de l'Université TÉLUQ, le DOT-lab. Un tout nouveau laboratoire qui a débuté ses travaux cet automne.

L'Université TÉLUQ prépare aussi la mise sur pied de l'Observatoire du numérique en éducation (ONE) dont le lancement officiel sera annoncé cet automne.

Suite à l'augmentation du niveau de financement en recherche de ses chercheurs dans les dernières années, la TÉLUQ a obtenu une nouvelle chaire de recherche du Canada. Au cours de la dernière année, l'équipe de la recherche a accompagné une jeune professeure-chercheuse afin de compléter son dossier de candidature pour cette quatrième chaire de recherche du Canada. Le dossier vient d'être déposé cet automne.

Les nouveaux investissements au fédéral permettent à l'Université d'ouvrir un concours pour combler une cinquième chaire au cours de l'année 2020-2021.

L'augmentation du corps professoral vécu par la TÉLUQ ses dernières années se concrétise également par l'augmentation des activités de recherche, tant au niveau des demandes de subventions déposées auprès des organismes subventionnaires, qu'au niveau des octrois reçus pour la réalisation de projets. Cette tendance devrait se poursuivre au courant des prochaines années.

3 Conclusion

L'Université TÉLUQ, seule université québécoise entièrement consacrée à la formation à distance, représente pour le Québec un acteur privilégié pour favoriser l'accessibilité au savoir et l'enrichissement des compétences partout sur son territoire et à l'international.

L'Université TÉLUQ entend poursuivre sa mission d'accessibilité, d'ouverture sur le monde et d'apprentissage tout au long de la vie en contribuant au développement des savoirs. Elle poursuivra la bonification de son offre de formation, le déploiement de son corps professoral, l'accroissement des activités de recherche et de création et l'amélioration continue du soutien offert aux étudiants.